



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE L'EXPERTISE AUTOMOBILE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



www.ffea.fr



LES MOMENTS FORTS DU MÉTIER

1931
2023

1936

Naissance de la première « liste » d'experts en automobile.



1931

Premier rassemblement d'experts en automobile au sein d'une association, la Chambre syndicale nationale des experts en automobile de France (CSNEAF).



1958

Introduction de l'assurance automobile obligatoire en France.

1954

Naissance de la Fédération internationale des experts en automobile (FIEA).



1964

Création d'une seconde association représentant les experts en automobile, la Chambre syndicale nationale des experts en automobile et matériel industriel (CSNEAMI).



1960

Mise en place de la première convention d'expertise entre assureurs.

Cette convention deviendra la convention Indemnisation directe de l'assuré (IDA) en 1968 puis IRSA en 1974.

1978

Organisation des premières épreuves du brevet professionnel

et remise solennelle des premiers diplômes à l'hôtel Intercontinental de Paris.



1974

Parution du décret organisant le premier examen d'état des experts en automobile :

le brevet professionnel d'expert en automobile.

1972

Reconnaissance et consécration légale de la profession d'expert en automobile

(cette réglementation intègre le Code de la route en 2001).

> 1930

> 1940

> 1950

> 1960

> 1970



1986

Création et entrée en vigueur de la **procédure Véhicule gravement accidenté (VGA)**.

1999

Publication de la première liste officielle nationale et naissance de la profession :

Commission nationale des experts en automobile (CNEA) réformée par la loi de 2011.

1998

La première manifestation dans les rues parisiennes de la profession des experts en automobile pour préserver leur indépendance.

1997

Création de la Confédération française des experts en automobile (CFEA) pour une représentation nationale de l'intégralité de la profession.

1991

Publication du décret relatif aux règles professionnelles des experts en automobile. Puis en 1995, parution du décret créant le Diplôme d'expert en automobile (DEA).

2006

Création de l'ANEA, suite à la réunion de la CSNEAF et de la CSNEAMI et acquisition de son siège rue des Plantes à Paris.

2003

Publication de la loi instaurant la procédure Véhicule gravement endommagé (VGE), avec une première application en juin.

2001

Signature de la recommandation sur **l'expertise à distance (EAD)**.

2019

Loi d'orientation des mobilités (LOM)

L'article 32 autorise le gouvernement à prendre par ordonnance les mesures permettant les échanges de données issus des véhicules connectés. La profession d'expert en automobile est mentionnée au titre de l'accès non discriminatoire aux données pertinentes des véhicules.



2017

Reconnaissance du rôle économique de l'expert

en automobile par la Cour de cassation (2 fév. 2017) et naissance du Bureau de l'expertise automobile (BEA) au sein du ministère de l'Intérieur. Officialisation de la représentativité de l'ANEA dans la branche de l'expertise automobile (arrêté du 3 oct. 2017).

2016

Adoption du code de déontologie des experts en automobile par la CFEA (officialisation par décret prévue fin 2019).

2015

Affaire « des 5000 VO », première affaire mettant en lumière pour la première fois une fraude à la sécurité automobile, en bande organisée.



2022

50° anniversaire de la Loi de 1972 relative à la profession d'expert en automobile. Conférence FFEA à l'Assemblée nationale.

2021

L'organisation professionnelle ANEA devient la FFEA. Lors de l'Assemblée générale du 14/10/2021, adoption des nouveaux statuts et gouvernance et de la nouvelle dénomination FFEA. Annonce du déploiement de la nouvelle identité visuelle FFEA et du développement du nouveau site web.

> 1980

> 1990

> 2000

> 2010

> 2020

SOMMAIRE

02	Les moments forts du métier
05	Le mot du président
06	Les faits marquants 2023
07	Les chiffres 2023
08	Un environnement qui change
14	Une vitrine de la profession
16	Un accompagnement des adhérents
18	Une politique professionnelle
24	La nouvelle gouvernance FFEA
25	FFEA dans son écosystème
26	Les filiales de la FFEA
33	L'organigramme du groupe FFEA
34	Les mandats FFEA de représentation de la profession
36	Témoignages

Direction de la publication : FFEA
Production éditoriale : Lionel Namin, Laurent Hecquet, Nélias Palmas,
Isabelle Briand, Virginie Mazur, Aline Mougnot, Céline Schwebel, Pascal Jusselme.
Crédits photos : FFEA, @Marc-Chesneau, @Mélanie Robin, Shutterstock,
Adobe Stock.
Design graphique : www.poissonvolant.fr

ÉDITO

Environnement et durabilité, deux maîtres mots, dont l'importance dans le secteur d'activité de l'expertise automobile grandit de jour en jour. La récente étude OMPL¹ qualitative des évolutions à l'œuvre dans notre profession, en témoigne en soulignant que : « *les événements climatiques, le recyclage et la valorisation des pièces automobiles deviennent des considérations incontournables, marquant la nécessité d'intégrer des pratiques durables au cœur des opérations* ».

A cela, il faut ajouter de nouvelles exigences, de nature réglementaire, imposées par la nouvelle directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité des acteurs privés (Corporate Sustainability Reporting Directive, CSRD).

Sont visées les données ESG (Environnementaux, Sociaux et Gouvernance), il s'agit :

- des facteurs environnementaux : atténuation et adaptation au changement climatique, biodiversité, utilisation des ressources... ;
- des facteurs sociaux : égalité des chances, conditions de travail et respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales... ;
- des facteurs de gouvernance : rôle des organes d'administration, activités de lobbying, gestion des relations avec les partenaires commerciaux...

Cette directive, peut apparaître éloignée des préoccupations de nos membres et pourtant, elle cible désormais la plupart des grandes entreprises d'expertise qui se sont consolidées ces dernières années. En effet, la Direction Générale des Entreprises a déjà fléchi les « grandes entreprises » au sens de la directive Comptable, dépassant, à la date de clôture de l'exercice, deux des trois seuils suivants : un bilan total de 25 millions d'euros, un chiffre d'affaires net de 50 millions d'euros, un nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice de 250.

Les entreprises concernées par ces critères doivent se conformer à la réglementation, applicable depuis le 1^{er} janvier 2024, en proposant, dès 2025, un reporting de leurs activités extra financières. Aussi, ces derniers mènent d'ores et déjà un travail significatif en ce sens, pour compléter ces reportings en tant qu'entreprise, en tant qu'employeur et en tant que gestionnaire

d'évaluation des dommages causés aux véhicules accidentés, en particulier lors d'un sinistre automobile assuré.



Concernant ce dernier point, nous sommes amenés à appréhender les impacts de notre activité d'expertise dans notre écosystème sur chaque étape de notre chaîne de valeur : déplacement du véhicule endommagé sur les lieux de l'expertise, les occurrences de déplacement de l'expert dans un dossier, solution de remise état avec des PIECS² pour favoriser une réparation durable, l'évaluation de la réparabilité technique obligeant le détenteur du véhicule techniquement irréparable de s'en défaire auprès d'un centre VHU, qui le retraitera à l'intérieur de la filière automobile de Responsabilité élargie des producteurs (REP).

Cette directive oblige aussi tous les assureurs, à en faire de même, d'autant plus qu'ils sont identifiés comme des acteurs économiques majeurs devant contribuer à la transition écologique. Et, l'expertise automobile étant une des parties prenantes de leur chaîne de valeur, ceci les amène à devoir prendre en compte la mesure de notre impact carbone pour renseigner leurs propres reportings extra financiers.

Nous sommes donc liés les uns et les autres par ce contexte sociétal en mutation, à fort enjeu notamment dans les secteurs de l'automobile et de l'assurance comme l'illustre ce millésime du rapport d'activité de la FFEA. Finalement la directive CSRD impacte en réalité l'ensemble des entreprises de la profession, y compris celles qui ne sont pas concernées par les critères d'éligibilité évoqués ci-dessus.

C'est la raison pour laquelle, la FFEA, qui réunit tous les acteurs de la profession, a pris l'initiative de travaux en commission sur ces thématiques qui éclairent ou qui fournissent des repères pour notre secteur. C'est dans cet esprit que la FFEA a travaillé, en 2023, à l'élaboration d'un indicateur économique pour mesurer, dans le temps, l'évolution du coût de l'expertise³. C'est également dans cet esprit qu'elle travaille, dès à présent, à l'élaboration d'indicateurs de place pour aider les cabinets et entreprises d'expertise automobile à mesurer leur durabilité mais aussi à répondre, efficacement, à la demande de leurs clients assureurs, sur la nécessité de mesurer et de réduire l'impact carbone dans la réparation automobile.

François Mondello
Président National

1. « De l'état des lieux à la prospective » 2024, disponible sur www.ompl.fr
(Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les professions libérales)
2. Pièces issues de l'économie circulaire
3. Disponible sur le site de la FFEA

LES FAITS MARQUANTS 2023



> **Atelier du MAP, l'Observatoire des experts de la mobilité**, conférence organisée sur le thème du verdissement de la mobilité des entreprises « Rendre la mobilité en entreprise durable : un défi à accompagner ! », les réglementations et obligations liées à la transition énergétique, accompagner les entreprises et leur mobilité.

> **Assemblée générale FFEA 2023 :** présentation du [rapport d'activité FFEA 2022](#) exposé par le président **François Mondello** et les membres du bureau en charge des différentes délégations et rappelant toute la vitalité et l'engagement assurés par la fédération pour la défense des intérêts des adhérents.



Mise en place de la Charte d'éthique et de conformité du Concentrateur FFEA et installation du Comité de suivi de la Charte



Lancement des fiches et vidéos métier : Campagne de valorisation de la profession d'expert en automobile et ses spécialisations réalisée au titre de la convention cadre de coopération entre l'Opcw EP et le gouvernement à travers les ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, avec l'appui de la Commission Métier de la FFEA.



Négociations interprofessionnelles entre les 4 fédérations FFEA, FFCM, FNA et MOBILIANS en vue formaliser et faciliter les relations et les procédures d'expertise et de réparation automobiles.



AFEST expérimentation en situation de travail

Expérimentation AFEST en cours pour les futurs experts en automobile avec le soutien des conseillers formation de l'OPCO. Action de formation en situation de travail définie comme un parcours pédagogique visant à acquérir les compétences et la qualification en utilisant le travail comme matériel et support de formation.



Journée porte ouverte de l'APASEA à l'Armada de Rouen

organisée le 9 juin 2023 et présidée par Luc Prieur (FFEA)

LES CHIFFRES 2023



5500

COLLABORATEURS,
dirigeants, directeurs
et responsables techniques,
personnels administratifs,
marketing et transverses



417

**CABINETS ET
ENTREPRISES**
d'expertise automobile



60

**RÉPONSES APPORTÉES
PAR JOUR**
(juridique, social, technique,
actualité, particulier)



70

ÉLUS ET MANDATAIRES
élus FFEA
(bureaux en régions et
bureau national)



61

MANDATS
de représentation FFEA
(affiliations et sièges
dans les organismes
au niveau national ;
voir p.34-35)



6

**COMMISSIONS
THÉMATIQUES**
(Métier - Affaires sociales -
Industrie - Data - Certification
- Secteur d'activité)
et 2 commissions ad hoc
(Conseil de discipline -
Comité charte éthique et
conformité Concentrateur
FFEA)



39

**ÉVÈNEMENTS
ORGANISÉS :** Assemblées
générales, Conseils
d'administration, ateliers
conférences-webinaires,
commissions FFEA



374

OFFRES D'EMPLOI
proposées par les cabinets
et entreprises d'expertise
automobile et mises en ligne
sur le site de la FFEA



UN ENVIRONNEMENT QUI CHANGE



Les entreprises d'expertise automobile sont confrontées à un éventail de changements évolutifs et de tendances influentes, qui exercent un impact significatif sur leur activité. Ces dynamiques comprennent des facteurs macro-économiques, des ajustements réglementaires, ainsi que des évolutions sociétales et technologiques, chacune avec ses propres implications pour le secteur. Ces facteurs environnementaux qui évoluent sont importants à identifier car chaque élément est source d'opportunités ou de menaces pour les cabinets et entreprises d'expertise automobile. Tour d'horizon dans les secteurs de l'automobile, de la mobilité et de l'assurance dans lesquels évoluent les entreprises de l'expertise automobile.

L'automobile, un secteur en mutation face au défi écologique et face à l'arrivée de nouveaux entrants

Le contexte politique et réglementaire influence fortement cette transformation du secteur automobile et de la mobilité. La sécurité routière et la réduction de la sinistralité demeurent des priorités gouvernementales (voir page 10). Parallèlement, des restrictions croissantes sur la circulation des voitures dans les centres urbains peuvent également influencer sur la fréquence et la nature des sinistres.

La montée des expériences numériques et la remise en question de l'utilisation traditionnelle de la voiture signalent un changement de paradigme dans les pratiques de mobilité. La protection de l'environnement, le développement de mobilités alternatives et les nouvelles contraintes liées à l'usage des véhicules sont des préoccupations majeures. De plus, une large majorité de français est disposée à changer ses habitudes pour améliorer la qualité de l'air et lutter contre le réchauffement climatique⁴. A cet égard, les attentes croissantes des clients en termes d'expérience, de qualité et de rapidité préfigurent une économie de l'expérience qui devrait fortement influencer les acheteurs ces prochaines années, avec l'avènement d'un écosystème qui fusionne mobilité et style de vie, comme le souligne l'exemple du robot-véhicule Renault EZ GO.

Au surplus, en 2035, la voiture neuve devra en principe être obligatoirement électrique. La filière constitue aussi un enjeu industriel majeur pour le secteur automobile (voir ci-contre, l'encadré : le pari de l'électrique).

Par ailleurs, les évolutions réglementaires en matière d'accès et de protection des données personnelles, impulsées notamment par la révision de la législation européenne, accentuent la complexité de l'environnement opérationnel. La directive sur les systèmes de transport intelligents (ITS) appelle à une réflexion approfondie sur l'interopérabilité

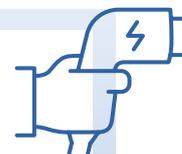
4. L'agence de la transition écologique anticipe une réduction significative de la mobilité d'ici 2050, avec une diminution d'un tiers des kilomètres parcourus par personne et une préférence marquée pour les déplacements à pied ou à vélo.

des systèmes et la sécurisation des échanges de données dans le secteur automobile. Cette directive vise à instaurer un cadre pour le déploiement de services ITS efficaces et compatibles au sein de l'Union Européenne (UE), impliquant une mise en conformité des pratiques, notamment dans la collecte et le traitement des données techniques et personnelles.

Du côté des forces en présence, il faut ici relever l'ancrage croissant des géants du numérique dans l'automobile avec leurs projets de véhicules autonomes dotés de logiciels puissants. L'impact de cette évolution n'est pas encore immédiat car il sera fonction de l'homologation des véhicules autonomes et de l'intégration dans les écosystèmes des logiciels embarqués.

La seconde tendance observée correspond à la hausse significative des parts de marché des géants du e-commerce.

LE PARI DE L'ÉLECTRIQUE POUR PARVENIR À LA RÉINDUSTRIALISATION



Jusqu'en 2027, le groupe Renault investit 10 milliards d'euros pour lancer dix nouveaux modèles électriques dans toutes les gammes. À l'horizon 2030, le constructeur français compte commercialiser 90% de voitures électriques. Pour cela, Renault a fait alliance avec des fabricants de batteries, mais prévoit aussi de construire sa propre usine sur son site de Douai, dans le Nord. Une mutation qui doit permettre de pérenniser ses sites historiques et de garantir l'emploi.

L'assurance durable et technologique

La RSE dans l'assurance

Dans le secteur de l'assurance, le sujet de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est devenu un sujet majeur. Sur ces 30 dernières années, les assureurs sont passés d'un engagement essentiellement centré sur le mécénat, le financement de fondations et le soutien à des associations, à une politique d'engagement qui progressivement s'intègre au cœur de la stratégie de l'entreprise et s'exprime sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'assurance. Les politiques RSE sont même perçues comme une voie de passage pour assurer la durabilité du modèle assurantiel, raison pour lesquelles les assureurs devront les intégrer toujours plus à leur activité.

D'autant plus que ces mêmes assureurs sont identifiés comme des acteurs économiques majeurs devant contribuer à la transition écologique. A ce titre, ils sont concernés, à compter de 2024 par la nouvelle directive européenne, la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), en matière de reporting extra-financier sur les sujets de durabilité des acteurs privés. Exception faite du volet « investissements » sur lequel les sociétés d'assurance sont matures, elles doivent faire un travail significatif pour compléter les reportings en tant qu'entreprise, en tant qu'employeur et en tant que gestionnaire de risques. Pour ce faire, sur ce dernier point, elles sont amenées à appréhender les impacts de leur écosystème sur chaque étape de leur chaîne de valeur. Concrètement, lors de la déclaration d'un sinistre auto, l'assureur a son propre impact environnemental en mettant en action son informatique, ses collaborateurs dans ses bureaux, etc. mais va générer des impacts complémentaires dans son écosystème : dépanneuse, expertise du véhicule, carrosserie, véhicule de remplacement, entre autres.

A mesure que les exigences RSE évoluent, les assureurs prennent la mesure du rôle qu'ils peuvent jouer dans cette démarche. Ce qui les amène à repenser leurs principes d'actions sur les trois piliers de la RSE (environnement, social et gouvernance), par exemple : réparer versus remplacer, renforcer l'accompagnement des collaborateurs fragiles, s'assurer de la mise en place d'un environnement éthique pour tous, etc.

La seconde grande évolution du secteur de l'assurance est marquée par les innovations technologiques qui sont le fait des Assurtech : les startups de l'assurance (**voir ci-contre l'encadré : l'innovation dans les Assurtech**).

L'INNOVATION DANS LES ASSURTECH



Les Assurtech concentrent leurs efforts autour de :

- la relation client, trop souvent négligée par les acteurs traditionnels de l'assurance, l'optimisation des tarifs, grâce à un réseau digital plutôt que physique,
- la digitalisation du parcours d'achat, des contrats d'assurance et de leur gestion, très peu courant en France dans le secteur de l'assurance (comparativement au secteur bancaire par exemple),
- la gestion des sinistres en ligne, notamment grâce à l'Intelligence Artificielle,
- la personnalisation des offres d'assurance grâce à l'exploitation des data.

L'impact du dérèglement climatique sur la sinistralité

Dans l'actuelle conjoncture écologique, le dérèglement climatique est en passe de provoquer d'importantes fluctuations dans la fréquence et la sévérité des sinistres automobiles. Les prévisions climatiques anticipent notamment une hausse de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les orages de grêle, de près de 40 % d'ici à 2050. Ces conditions exacerbées sont susceptibles d'entraîner une augmentation des dommages véhiculaires et, par conséquent, d'affecter substantiellement la sinistralité au sein du secteur de l'assurance automobile. Une telle évolution impose aux assureurs et aux acteurs de la branche automobile de réévaluer les risques, d'ajuster les modèles de tarification et de renforcer les stratégies de gestion des sinistres pour s'adapter à cette nouvelle réalité climatique.

Pour répondre à ces défis climatiques, les compagnies d'assurance agissent pour renforcer leur anticipation de ces phénomènes climatiques, automatiser les processus de gestion des sinistres liés à ces événements climatiques extrêmes, jusqu'à vouloir internaliser certaines opérations liées à la gestion de ces sinistres.

Sécurité routière : baisse de la mortalité routière en France de -4,3 % par rapport à 2022

En 2023 et pour la première fois depuis 1926 (et hors années Covid), le nombre de personnes tuées sur les routes métropolitaines est inférieur à 3 200.

POUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN Baisse de la mortalité par rapport à 2022

Selon les résultats publiés par l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), 3 167 personnes ont perdu la vie sur les routes de France métropolitaine en 2023 contre 3 267 en 2022 (-100 tués soit -3,1%). Le nombre total de blessés est estimé à 235 000, en diminution de -0,8 % par rapport à 2022. Le nombre de blessés graves est estimé à 16 000, stable par rapport à 2022.

Pour se conformer aux normes des statistiques européennes, l'ONISR publie une nouvelle série de données relatives aux blessés graves, déterminées par une méthode, établie conjointement par l'Université Gustave Eiffel et l'ONISR. Au-delà des blessés enregistrés par les forces de l'ordre, sont pris en compte l'ensemble des blessés pris en charge par les services hospitaliers.

Selon le mode de déplacement

Depuis la pandémie, la part des usagers vulnérables (piétons, cyclistes, utilisateurs d'EDPm, usagers de deux-roues motorisés) parmi les personnes tuées ou blessées gravement se renforce.

Ainsi, en 2023, les chiffres annoncent une baisse de la mortalité des occupants de véhicules de tourisme (1512 soit -3%), des usagers de deux-roues motorisés (706 soit -2%), des cyclistes (221 soit -10%) et des piétons (439 soit -10%) et une hausse de la mortalité des utilisateurs d'engins de déplacements personnels motorisés (44 soit +26%) et des occupants de véhicules utilitaires (125 soit +20%). Les déplacements en modes doux (piétons, cyclistes, EDPm) représentent 22 % de la mortalité et 33 % des blessés graves. Les déplacements en deux-roues motorisé représentent 22 % de la mortalité et 34 % des blessés graves, et les déplacements en véhicule de tourisme 48 % de la mortalité et 30 % des blessés graves. Avec 78 %, la part des hommes dans la mortalité reste au même niveau qu'en 2022. La mortalité routière augmente pour les adolescents de 14-17 ans (116 soit +18%) ainsi que pour les seniors de 75 ans (517 soit +21%) et plus mais baisse pour les autres classes d'âge, notamment les 18-24 ans (502 soit -9%).

EN OUTRE-MER

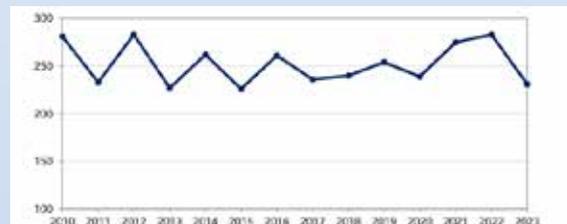
231 personnes sont décédées sur les routes ultramarines en 2023, contre 283 en 2022, soit 52 tués de moins (-18 %). 135 personnes sont décédées dans les départements et régions d'outremer (DROM) et 96 dans les collectivités d'outre-mer (COM) ou en Nouvelle-Calédonie. 81 % des tués et 88 % des présumés responsables d'accidents mortels sont des hommes. Les modes de déplacement étant spécifiques à chaque territoire, cela se traduit par une structure de la mortalité routière très différente. En particulier, la part des deux-roues motorisés est très variable.

Évolution de la mortalité routière annuelle en France métropolitaine



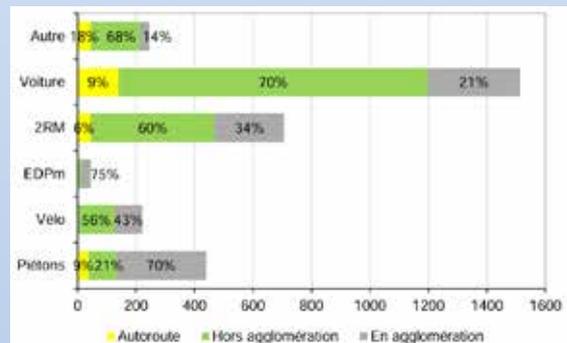
Source : ONISR données définitives jusqu'en 2023
Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre, en France métropolitaine

Évolution de la mortalité routière annuelle outre-mer

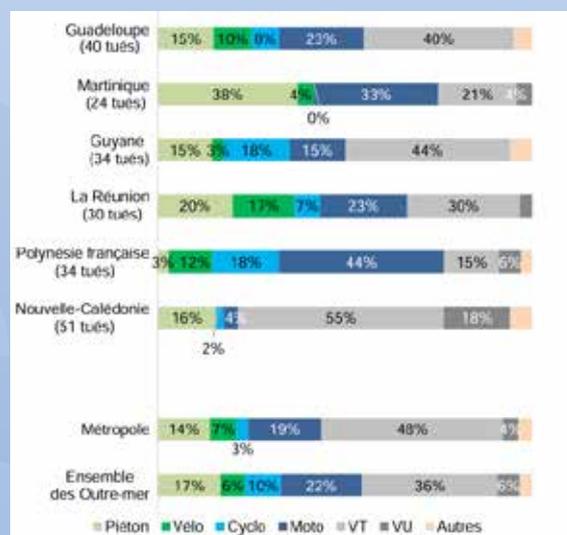


Source : ONISR données définitives jusqu'en 2023
Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre, dans les DROM, COM et NC

3167 tués, selon le réseau routier (Métropole)



Répartition de la mortalité routière par territoire d'outre-mer selon le mode de déplacement



Source : ONISR données définitives jusqu'en 2023
Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre, dans les DROM, COM et NC

Social : la réforme des retraites

Recul de l'âge légal de départ à la retraite, augmentation de la durée de cotisation, petites pensions, fin des régimes spéciaux... la loi de finances rectificative de la sécurité sociale pour 2023 a considérablement modifié le système des retraites, afin d'assurer sa pérennité.

Désormais, l'âge légal de départ à la retraite passe progressivement de 62 à 64 ans : cet âge est progressivement augmenté de 3 mois par génération, à compter des assurés nés le 1^{er} septembre 1961. L'âge légal de départ à la retraite devrait ainsi atteindre 63 ans et 3 mois en 2027 (génération née en 1965) et finalement 64 ans en 2030 (générations nées en 1968 et suivantes). Parallèlement, la durée de cotisation, pour bénéficier d'une retraite à taux plein, augmente, elle aussi, et sera portée à 43 ans (172 trimestres) d'ici à 2027, dès la génération née en 1965. Pour les personnes qui n'auront pas pu cotiser 43 ans, l'âge de la retraite à taux plein (sans décote) reste fixé à 67 ans.

La retraite minimale est revalorisée à près de 1 200 euros bruts par mois (soit l'équivalent d'au moins 85% du SMIC net) pour une carrière complète cotisée à temps plein au SMIC, en indexant le minimum contributif (MICO) majoré sur le SMIC. En revanche, les carrières à temps partiel ou hachées sont exclues de ce dispositif de revalorisation.

Le dispositif de carrières longues est aussi adapté avec l'instauration d'un plancher maximum de 43 annuités de cotisations permettant ainsi à ceux qui ont commencé à travailler avant 16 ans de partir à la retraite à partir de 58 ans ; entre 16 et 18 ans, le départ pourra avoir lieu à partir de 60 ans ; entre 18 et 20 ans, ces salariés pourront partir à compter de 62 ans ; et entre 20 et 21 ans, le départ à la retraite pourra avoir lieu à partir de 63 ans.

La loi acte enfin la suppression des principaux régimes spéciaux de retraite (RATP, IEG, CESE) pour les futurs embauchés, à partir du 1^{er} septembre 2023. Les nouveaux embauchés seront affiliés au régime général au titre de la retraite. Les salariés actuels resteront affiliés à leur régime spécial selon la clause dite « du grand-père ».

Quel impact pour la profession ?

Cette réforme des retraites va avoir un impact à court terme sur 25% de la population de la branche professionnelle de l'expertise automobile. En effet, 25% des salariés de la branche ont plus de 50 ans, et voit donc leur âge de départ à la retraite reporté et leur durée de cotisation s'allonger. Le reste de la population de la branche est également impacté par ce report de l'âge de départ à la retraite à des horizons plus lointains.

Le relèvement de l'âge de départ à la retraite

Année de naissance	Age légal	Nombre de trim. requis après réforme	Trim. sup. demandés (par rapport au plan initial)
1960	62 ans	167	+0
1 ^{er} janv.-31 août 1961	62 ans	168	+0
1 ^{er} sept.-31 déc. 1961	62 ans et 3 mois	169	+1
1962	62 ans et 6 mois	169	+1
1963	62 ans et 9 mois	170	+2
1964	63 ans	171	+2
1965	63 ans et 3 mois	172	+3
1966	63 ans et 6 mois	172	+3
1967	63 ans et 9 mois	172	+2
1968	64 ans	172	+2
1969	64 ans	172	+2
1970	64 ans	172	+1
1971	64 ans	172	+1
1972	64 ans	172	+1
1973	64 ans	172	+0

SOURCE : GOUVERNEMENT

Focus secteur d'activité : évolutions prévisibles et potentielles des cabinets et entreprises d'expertise automobile

La branche de l'expertise automobile se trouve à un carrefour d'évolutions et de défis qui redessinent son paysage actuel et futur. Les entreprises, en réponse à ces transformations, se sont engagées dans un processus de concentration en voie de consolidation (**voir encadré ci-dessous**) et de spécialisation visant à renforcer la qualité et la pertinence de leurs services, dans et en dehors, des actes d'expertise automobile. Ces changements sont dictés par plusieurs facteurs.

Structuration et spécialisation des entreprises du secteur de l'expertise automobile avec une optimisation croissante de leur fonctionnement. Cette évolution mène à une spécialisation plus poussée et à une amélioration de la qualité de service offerte aux clients. Les entreprises se transforment pour mieux répondre aux exigences d'un marché de l'assurance automobile compétitif et en constante mutation (**voir page 9**).

Développement des services et outils digitaux

dans un environnement avec le monde de l'automobile (plateforme de pièces auto), de l'assurance (plateformes collaboratives de gestion de type DARVA), et de l'Etat (SIV) de plus en plus numérique, le développement de nouveaux services et outils digitaux (extranet experts auto) est essentiel pour optimiser l'organisation et les interactions au sein des entreprises.

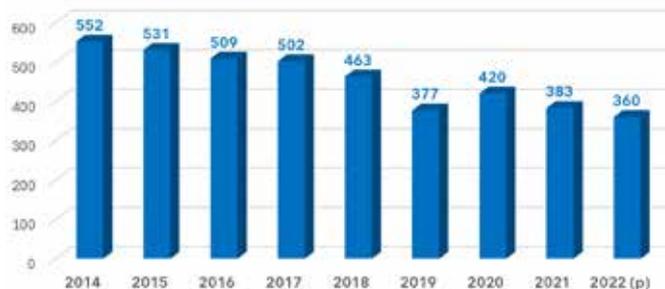
Avènement de l'intelligence artificielle et des outils digitaux dans le secteur de l'expertise automobile

ouvre la voie à des méthodes de travail plus sophistiquées et efficaces, permettant une évaluation plus rapide et précise des sinistres automobiles, le renforcement de la détection de la dangerosité sur les véhicules examinés ainsi qu'une gestion optimisée des dossiers clients. Face à la digitalisation et au développement d'accords directs, entre assureurs-réparateurs et assureurs-assurés, pour la détermination de l'indemnité, il devient indispensable pour les entreprises d'expertise automobile de diversifier leurs activités au-delà du domaine réglementairement réservé⁵.

CONCENTRATION DES ACTEURS DE LA BRANCHE

L'observation des tendances sur la période 2014-2022 révèle une contraction du nombre d'entreprises employeuses, avec un déclin de 552 à 360 entités (données prévisionnelles), signalant une concentration significative au sein du secteur. Cette contraction est confirmée par l'évolution annuelle du nombre d'entreprises et d'établissements employeurs, avec une diminution notable à partir de l'année de référence 2015.

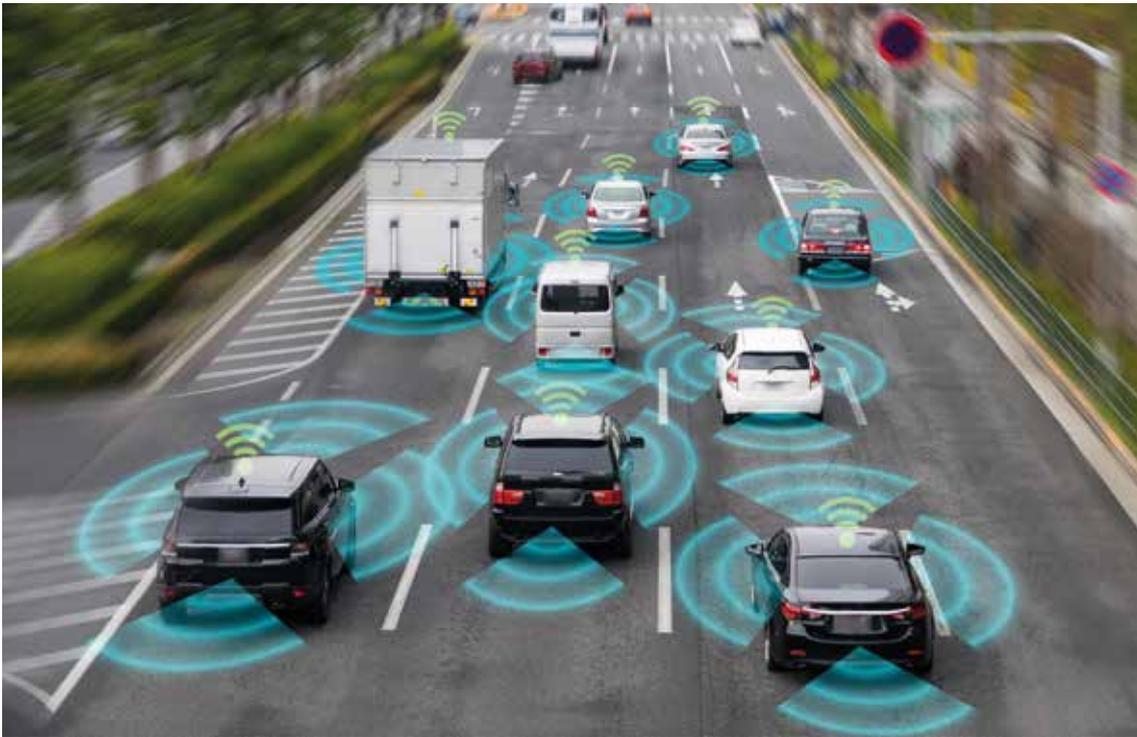
Evolution du nombre de structures employeuses



(P) : prévision

Source : Rapport OMPL Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile : De l'état des lieux à la prospective

5. En référence aux activités d'expertise automobile définies par le code de la route (Art. L.326-4).



Complexité technologique des véhicules

qui intègrent de plus en plus de technologies numériques, notamment avec l'introduction de nouvelles sources d'énergie (cas des véhicules électriques). Cette complexification technique a un impact direct sur les actes d'expertise automobile, nécessitant des connaissances et des compétences toujours plus spécialisées (par exemple, technologie des batteries) pour les professionnels du secteur.

Environnement et durabilité dont l'importance dans l'activité d'expertise automobile grandit de jour en jour. Les événements climatiques, le recyclage et la valorisation des pièces automobiles deviennent des considérations incontournables, soulignant la nécessité d'intégrer des pratiques durables au cœur des opérations.

Enjeux de compétences et de formation

qui se révèlent être au cœur de la capacité des cabinets et entreprises d'expertise automobile à s'adapter et à innover. La qualification professionnelle, l'attractivité des carrières, la fidélisation des talents et le développement de nouvelles compétences sont les piliers sur lesquels repose la force de travail du futur dans le secteur de l'expertise automobile, notamment en matière de technologie, de management et de compétences relationnelles.

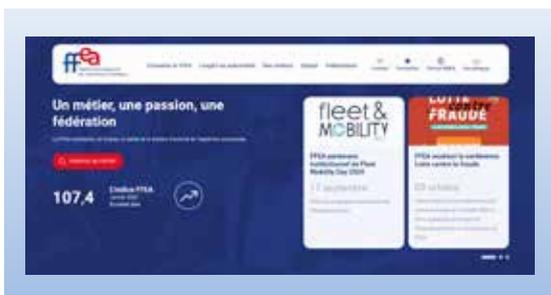
Défis ressources humaines liés aux mutations sectorielles en cours. Afin d'y répondre, plusieurs axes prioritaires pour soutenir efficacement les transformations au sein des entreprises sont identifiés :

- qualification professionnelle qui passe par l'actualisation du diplôme d'expert en automobile existant (**voir page 18**) et l'introduction de certifications innovantes, y compris des certificats de qualification professionnelle (CQP), pour répondre aux nouveaux besoins du secteur ;
- attractivité et recrutement afin de de s'attaquer à la pénurie de candidats qualifiés et d'adapter le rôle de l'expert en automobile pour inclure un service client et une gestion administrative élargis, tout en changeant la perception environnementale du secteur automobile ;
- fidélisation du personnel pour retenir les talents, il est essentiel de s'attaquer aux multiples facteurs qui influencent la fidélité des employés, comme les conditions de travail, l'évolution du métier et la charge de travail ;
- développement des compétences par le renforcement de la formation interne et une formation externe plus adaptée aux besoins.

UNE VITRINE DE LA PROFESSION



Site internet FFEA et réseaux sociaux



Le site internet de la FFEA (www.ffea.fr) s'adresse à tous les publics : automobilistes, écosystème de la profession d'expertise en automobile, entreprises membres de l'organisation professionnelle. Les différentes rubriques ont pour objectif de :

- mettre à disposition l'annuaire des cabinets d'expertise automobile adhérents à la fédération et présents en France métropolitaine et Outremer ;
- diffuser les offres d'emploi proposées par les entreprises d'expertise automobile adhérentes ;
- mettre à disposition les communications publiques de la profession, notamment l'indice FFEA, les rapports d'activité, les actualités et l'agenda des événements du groupe FFEA et de ses partenaires.
- présenter la fédération, son rayon d'action national et dans les territoires, sa gouvernance, ses instances et commissions, l'appui de ses trois filiales FOREA, MPEA et RDEA pour assurer l'ensemble de ses missions ;
- expliquer l'organisation de la profession, ses valeurs inscrites dans le code de déontologie, l'accès au métier expert ;
- promouvoir la profession d'expert en automobile, son rôle, ses obligations et compétences, ses spécialités et services ;
- proposer des ressources à vocation pédagogique (vidéos, animations, fiches métier) ;
- accéder directement pour les entreprises adhérentes, depuis les 3 boutons de la page d'accueil, à la plateforme de formation FOREA, au portail RDEA (outils partagés), à la Docuthèque FFEA.

Le groupe FFEA sur LinkedIn

 La fédération FFEA, l'institut de formation FOREA et l'Observatoire du MAP sont présents sur LinkedIn. Plus de **4650 abonnés** aujourd'hui suivent les actions du groupe et ses filiales et génèrent l'engagement nécessaire pour amplifier les communications de la profession et de l'organisation professionnelle. Le **taux d'engagement** de la page FFEA (3000 abonnés) affiche une moyenne haute à **5,6%**.



+ 22,4% de taux d'évolution des abonnés LinkedIn sur 1 an



• [FFEA](#)



• [MAP](#)



• [FOREA](#)



La chaîne YouTube FFEA



La chaîne Youtube FFEA permet de centraliser et partager des playlists de supports audiovisuels pédagogiques à disposition du public et des membres de la FFEA afin de comprendre ce qu'est le métier d'expert en automobile ou les différentes procédures qui peuvent être déclenchées lors d'un sinistre automobile.

- Les vidéos présentant le métier et les spécialisations de l'expert en automobile ;
- La série d'animations en motion design décrivant les procédures métiers (du type « VE ») et les notions techniques (irréparabilité, dangerosité)
- Les animations liées aux journées de la sécurité routière au travail dont la FFEA est signataire.

Outils de communication



1- Valorisation de la profession d'expert en automobile

Lancées en avant-première à l'Assemblée générale FFEA du 10 novembre 2023, les fiches et les vidéos métier présentent la profession d'expert en automobile et ses spécialisations dans une démarche de valorisation de la profession.

La réalisation de ces supports s'inscrit au titre de la convention cadre de coopération conclue entre **l'Opcv EP et le gouvernement** à travers le **ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports** et le **ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation**.

Ces supports de communication informatifs décrivent les caractéristiques générales des missions qui composent le quotidien de la profession d'expert en automobile : compétences requises, tâches principales, responsabilité, formation nécessaire.

Ces fiches et vidéos métier ont vocation à être diffusés dans le cadre des actions de la fédération, des associations FFEA régionales lors de salons, journées portes ouvertes ou auprès des lycées pour susciter des vocations.

Accessibles sur le site internet de la FFEA et sur sa chaîne YouTube, ces outils peuvent aussi être relayés par les cabinets et entreprises d'expertise sur leurs propres sites internet afin de mieux faire connaître le métier.

La FFEA remercie la **Commission Métier de la FFEA**, Alexis Artus, Christophe Bellebois, Nicolas Morel et Jean-Michel Sintive, membres de la Commission Métier et respectivement en charge des spécialisations : Véhicule de collection - Deux-roues - Poids lourd, bus & autocar - Tracteur, machine agricole & engin de chantier et Gwenaëlle Perbet, expert en automobile et membre de la **CNEA**, pour leur implication et le partage de leur passion.

• Les fiches des spécialisations de l'expert en automobile :



- Expert en automobile
- Spécialisation Véhicule de collection
- Spécialisation Deux-roues
- Spécialisation Tracteur, machine agricole et engin de chantier
- Spécialisation Poids lourd, bus et autocar

[▶ Voir toutes les fiches et vidéos](#)



• Les vidéos « métier »

- Expert en automobile
- Véhicule de collection
- Deux-roues
- Tracteur machine agricole et engin de chantier
- Poids lourd, bus & autocar

2- L'expertise des véhicules en procédure administrative « VE »

Ces 5 animations en motion design aux couleurs de la FFEA, présentent pourquoi, à la suite d'un accident de la route, les dommages subis par un véhicule accidenté peuvent amener l'expert en automobile à déclencher une des procédures administratives du Code de la route relative aux véhicules endommagés : procédure **VGE, VEI, cession du véhicule**, ainsi que les notions d'**imputabilité** et de **dangerosité**.

Cette série d'animations met en évidence le principe de sécurité routière de ces procédures administratives, ce qui facilite leur bonne compréhension par les automobilistes.

[▶ Voir les playlists](#)



UN ACCOMPAGNEMENT DES ADHERENTS



Pour vous informer

La Docuthèque FFEA, la nouvelle plateforme documentaire à destination des professionnels de l'expertise automobile

Destinée aux cabinets et entreprises d'expertise automobile adhérents de la fédération et à l'ensemble de leur personnel, la Docuthèque FFEA est opérationnelle. Il s'agit d'une plateforme documentaire développée spécialement pour accompagner, au quotidien, les salariés des entreprises et cabinets d'expertise en automobile dans leur activité et leur fonction.

Animée sur le principe du libre-service, son accès est simple, rapide et permanent, permettant une recherche facile d'un document ou d'une information grâce à un puissant moteur de recherche.

Au travers de cette réalisation ambitieuse, la FFEA a su constituer un fonds documentaire utile, qui réunit toutes les productions écrites par la profession au niveau de ses différentes instances représentatives, toute la documentation que la FFEA et toutes les organisations précédentes ont pu compiler dans le temps, ou encore toutes les publications régulières de l'organisation professionnelle.

La Docuthèque s'intègre dans l'offre de services que la FFEA propose à tous ses adhérents, services qui sont, par ailleurs, accessibles depuis le menu de la plateforme.

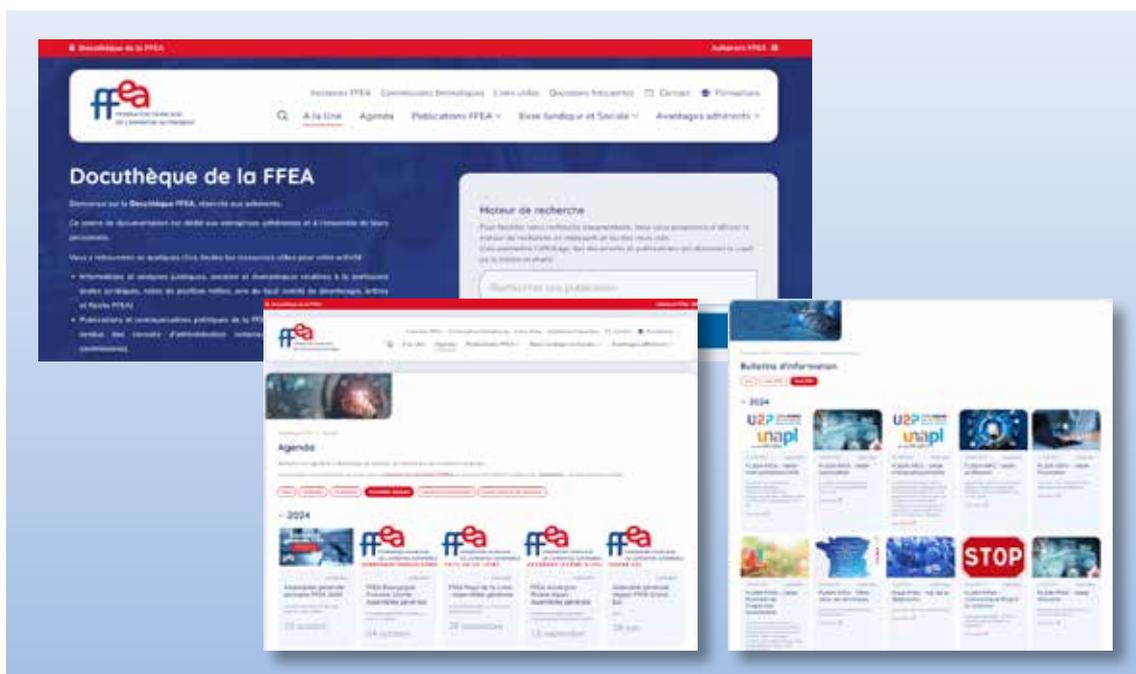
• <https://docutheque.ffea.fr/>

En quelques clics, toutes les ressources utiles :

- Informations et analyses juridiques, sociales et économiques relatives à la profession (notes juridiques, notes de position métier, avis du haut comité de déontologie, lettres et flashes FFEA);
- Publications et communications politiques de la FFEA (tribunes du président, comptes-rendus des conseils d'administration nationaux et territoriaux, travaux des commissions).

C'est également une plateforme d'information permettant de retrouver les avantages et services à disposition, offres partenaires, liens utiles ...

► [Voir la vidéo du webinar de présentation :](https://vimeo.com/953549401/19297ca829?share=copy)
<https://vimeo.com/953549401/19297ca829?share=copy>



Pour vous assister juridiquement

Un service support Droit de la profession et Social branche

À l'écoute des besoins des adhérents et selon l'actualité juridique, le service juridique et social de la FFEA conçoit régulièrement de nouvelles notes juridiques et veille à la mise à jour des notes existantes. En 2023, l'actualité de la profession a conduit le service juridique à rédiger 4 notes juridiques sur la signature du rapport d'expertise et la valeur qu'elle confère à ce document, la gestion de la procédure de désaccord avec le réparateur automobile et l'encadrement de la liberté d'évaluation de l'expert automobile.

Le service juridique a également mis à la disposition des adhérents 2 nouveaux documents : le Bulletin du contentieux de l'expertise automobile et le Bulletin des décisions disciplinaires. Ces bulletins compilent les décisions de justice utiles aux experts en automobile et les décisions prise par l'autorité disciplinaire de la profession. Elles sont accompagnées des commentaires et précisions du service juridique.



Pour vous sécuriser

Une assurance de protection juridique en deux volets

Le volet général accompagne les adhérents dans la résolution, amiable ou judiciaire, de tous les litiges relatifs à la réglementation et la législation (y compris sociale) applicables à une entreprise d'expertise, aux relations avec les tiers, aux rapports avec l'administration. Il garantit également les frais de défense devant la commission de discipline (CNEA) pour tous les experts en automobile du cabinet ou de l'entreprise adhérent, qu'ils soient salariés ou non.

Le volet spécialisé garantit notamment la prise en charge des frais de stages de récupération de points. Cette garantie est ouverte à tous les salariés de l'entreprise adhérente de la FFEA, experts en automobile, experts en formation, personnel administratif ou fonctions transverses.

En 2023, 25 dossiers ont été ouverts pour le compte d'adhérents.

Des assurances dédiées en option pour les risques professionnels majeurs

Pour les risques professionnels Responsabilité civile et Cyber des cabinets et des entreprises d'expertise automobile, les adhérents bénéficient de tarifs d'assurance préférentiels, négociés par Groupe Rouge, le courtier d'assurance partenaire de la FFEA.

Cette assurance couvre l'atteinte aux informations et la reconstitution des données, le vol des données personnelles et les frais de notification liés à cet événement, l'atteinte à l'e-réputation, le cyber-rançonnement, le cyber détournement de fonds, le détournement de ligne téléphonique. L'assureur du risque sélectionné par le courtier assure également une hotline spécialisée 24h/24 7j/7.

En 2023, 15 dossiers RCP ont été ouverts pour défendre les intérêts des adhérents.

Pour ces produits d'assurances, le service juridique FFEA est l'interlocuteur privilégié des adhérents et met à leur disposition une adresse courriel spécifique :

support.sinistre@ffea.fr

UNE POLITIQUE PROFESSIONNELLE



Le conseil d'administration de la FFEA a la charge de conduire la politique professionnelle. Pour cela, le conseil est compétent dans les domaines qui concernent la défense de la profession réglementée d'expert en automobile, la défense des intérêts économiques du secteur d'activité et des intérêts collectifs en matière sociale⁶. Le conseil d'administration veille aussi au respect des devoirs déontologiques attachés à l'exercice de la profession d'expert en automobile. Enfin, il organise directement les services aux adhérents (voir p.14-19) ou par les filiales (voir p.26-32).

En 2023, voici le tour d'horizon des grandes décisions du Conseil qui relèvent de ses domaines de compétence :

Défense de la profession réglementée d'expert en automobile

- Au sujet de la pratique d'une société d'assurance qui viserait à salarier des experts en automobile pour, en son sein, internaliser les actes d'expertise automobile réalisés par son personnel expert : le conseil s'est rapproché des autorités de l'État et de la société d'assurance concernée pour rappeler que les dispositions légales d'ordre public, qui organisent la profession d'expert en automobile, interdisent pour une société d'assurance d'effectuer des actes d'expertise automobile, même si pour cela elle salarie un ou plusieurs experts en automobile diplômés et inscrits sur la liste nationale.
- Sur la demande d'admission pour devenir membre de la FFEA, adressée par une société d'expertise automobile, filiale d'une société d'assurance : le conseil a demandé avis au Haut comité de déontologie. Le HCDEA, dans son avis remis au Conseil en janvier 2024, ne remet pas en cause cette société d'expertise en raison de ses liens capitalistiques avec une société d'assurance mais il énonce « que les experts en automobile employés par une structure



dont le capital est détenu par une entreprise exerçant une activité visée au titre des incompatibilités professionnelles des experts en automobile doivent, nonobstant cette originalité capitalistique, respecter l'ensemble des règles de déontologie de la profession mais également que la personne morale elle-même doit respecter les règles qui la visent, notamment en en prévoyant le respect par les experts. Pour cela, l'organisation de l'entreprise doit intégrer des instruments adaptés destinés à permettre le respect de la déontologie et de doter d'un moyen organisationnel favorable au respect de la déontologie ».

Sur la base de cet avis du HCDEA, la société EXPERAMA a été admise comme adhérente à la FFEA, le 28 mars 2024.

- Sur le diplôme d'expert en automobile qui permet de donner l'accès à l'exercice de la profession réglementée, le conseil s'est rapproché de l'Education nationale pour engager une réingénierie totale de ce diplôme. Cette demande est motivée par la nécessité d'intégrer dans la référentiel des compétences du DEA les évolutions en matière de technologie automobile, de sécurité routière, de transition écologique et de gestion de l'activité, en rapport avec la réalisation de l'acte d'expertise automobile. Pour cela, le conseil a arrêté l'axe stratégique visant à créer une filière de formation « expertise automobile », post bac (visible sur Parcoursup), avec à la clef une certification de niveau 6 de la nomenclature du RNCP⁷. La détermination de cet axe doit servir à pallier les difficultés actuelles de recrutement, en attirant dans la profession de nouveaux talents parmi les bacheliers issus des séries professionnelles « réparation carrosserie », mais aussi des séries technologiques à dominante industrielle.

Les ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'enseignement et de l'Intérieur ont validé ce schéma cible pour la création d'un tout nouveau diplôme

6. La FFEA est l'organisation représentative des employeurs de la branche
7. Répertoire national des certifications professionnelles

d'expert en automobile. Ce diplôme sera obtenu à l'issue d'une formation initiale de 3 ans, accompagnée d'un appareillage de formation dédié. Pour cela, les centres de formation, qui seront habilités à former au DEA (centre de formation d'apprentis, organisme de formation, établissement scolaire) appliqueront le référentiel officiel de formation, qui sera associé au futur DEA.

Les travaux de fond de réingénierie débuteront en 2024 pour répondre à l'objectif de mise en place du nouveau diplôme en 2026.

Le conseil a aussi entériné une révision de la Charte FFEA/UPEAS des jurys d'examen au diplôme d'expert en automobile.

Sur le chapitre économique, le conseil a lancé le principe d'un indice pour servir d'indicateur profession pour la revalorisation des honoraires (**voir p.23**). Cet indice sera actualisé tous les ans et publié sur le site public de la FFEA.

En matière sociale, le conseil est intervenu sur la question du financement de la formation professionnelle en autorisant le déblocage des fonds, mutualisés par la profession, et gérés par l'Opco EP (dits fonds « conventionnels »). Ces fonds ont pris le relais de ceux qui sont destinés à financer la formation professionnelle des salariés des entreprises de moins de 50 personnes (dit fonds « PDC⁸ ») qui étaient épuisés. Cette décision a permis le financement, en 2023, de tous les dossiers de formation éligibles à une prise en charge et présentés, dans les délais, par les cabinets et entreprises d'expertise de moins de 50 salariés.

Le conseil a aussi décidé de rejoindre la convention cadre de coopération Etat/Opco EP pour le financement de la réalisation de plusieurs supports (fiches et vidéo) visant à faire la promotion des métiers de l'expertise automobile (**voir p.15**).

8. Plan de développement des compétences

Les 11 membres du Conseil d'administration FFEA



François MONDELLO,
Président
administrateur



Laurent HALBERT,
Président Délégué
administrateur



Ahmet AKKUS,
Vice-Président
administrateur



Johann LE BIHAN,
Vice-Président
administrateur



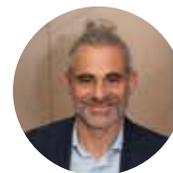
Christophe THEUIL,
Vice-Président
administrateur



Luc PRIEUR,
Trésorier
administrateur



Nicolas ROUSSEL,
administrateur



Laurent FOUASSON,
administrateur



Francisco CRUZ,
administrateur



Patrice PLESSIS,
administrateur



Antony VICTORIN,
administrateur



Lionel NAMIN,
Secrétaire général

Bilan du Comité national des Territoires (CNT)

QUELQUES CHIFFRES

CNT
28 membres
90% de participations
régionales au CNT

45 questions issues des
remontées territoriales

RÉGIONS
14 associations créées
60 élus régionaux
+ de 600 adhérents
présents aux réunions
régionales

3 participations
à des salons

Créations de kits
régionaux (support de
présentations, Logos,
signatures, kakemonos)

Etabli en 2022, le Comité National des Territoires a continué de s'affirmer tout au long de l'année 2023 en tant qu'instance privilégiée des échanges territoriaux et de coordination des actions des FFEA régionales.

Une consolidation du fonctionnement de l'instance

A travers ses 4 réunions annuelles et un taux de participation des régions de 90%, les 28 membres de l'instance ont pu consolider le fonctionnement du CNT, en établissant des orientations communes pour les régions, en définissant l'attribution de budgets régionaux ou en préparant nationalement la mise en œuvre des actions régionales.

Des activités régionales dynamisées

Les échanges entre membres ont permis au CNT de favoriser le dynamisme régional, notamment grâce aux échanges de bonnes pratiques entre les FFEA régions. Cette intensification remarquable de l'activité des FFEA régionales a pu se traduire autant en termes de quantité (hausse des actions régionales) qu'en terme de qualité (amélioration des travaux préparatoires).

En dehors de leurs actions vis-à-vis des adhérents régionaux et afin d'ancrer leur représentation territoriale, les régions ont initié des contacts auprès des acteurs de leurs écosystèmes territoriaux (organisation interprofessionnelle, syndicats de réparateurs, préfectures, acteurs de l'orientation et de l'emploi, entreprises).

Le CNT, l'instance de proximité

En tant que relai de l'information entre le terrain et le conseil d'administration FFEA, le CNT a permis une véritable fluidification des échanges à un double niveau :

- Transmission aux instances concernées des remontées locales des adhérents
- Diffusion aux adhérents d'informations nationales les concernant localement

Toujours avec l'objectif d'élargir sa relation avec les adhérents et d'accroître la représentation professionnelle en région, le CNT, présidé depuis le 30 mai 2024 par Grégoire Philip et Franck Pierre, poursuit sa dynamique en 2024 avec 4 réunions trimestrielles.

Écosystème FFEA en région

ÉCOLOGIQUE

- ADEME
- COP régionales
- Régions (mobilité, territoires/DD)
- Economie circulaire

ÉCONOMIQUE

- Institutions CESER, CCI, Régions
- Interprofessionnels : UNAPL, U2P, OPCA régions
- Homologues : FNA, FFC, Mobilians
- Industrie, entreprises, pôles compétitivité
- Clients particuliers
- Clients entreprises & collectivités
- Clients assureurs

FFEA en région

- CDSR
- Préfecture, Police
- Fourrières

- Acteurs académiques : rectorats, lycées, post BTS, centres de formation
- Acteurs emploi/orientation : institutionnels, agences et chambres emploi, salons des métiers, World skills

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

FORMATION RECRUTEMENT RH

Les actions de la branche de l'expertise automobile

La FFEA, en qualité d'unique organisation représentative du collège employeur, se mobilise pour l'emploi dans la branche, à travers ses actions de négociation collective visant à le promouvoir, le réguler, le protéger, le sécuriser et assurer le développement des carrières dans la profession.

La **Commission Affaires sociales FFEA** est ainsi chargée de préparer les négociations paritaires et les réunions avec les partenaires sociaux. Au sein des commissions paritaires de la branche, la Commission oriente les travaux pour adapter en permanence la convention collective aux évolutions de la législation sociale et aux besoins de la profession.

Ce travail de préparation et de négociation a ainsi permis en 2023 d'adopter un avenant majeur et novateur : l'avenant n°87 relatif à l'interruption spontanée ou volontaire de grossesse. Il faut noter que la branche de l'expertise automobile a été la première à négocier sur ce sujet.

Cet accord inscrit, dans la Convention collective, une autorisation d'absence de 2 jours (sans réduction de salaire et non-déductible des congés payés) pour les salariées subissant une interruption de grossesse, volontaire ou spontanée. À l'initiative de la FFEA, lors des négociations, ce droit à une absence de 2 jours a été étendu, dans les mêmes conditions, au conjoint, concubin ou époux salarié de la branche, d'une femme subissant une interruption de grossesse.

En matière de protection sociale, la **FFEA et les partenaires sociaux (FO, CGT, CFDT, CGC CFE et UPEAS)** ont assuré la gestion des régimes collectifs de prévoyance et de santé et les fonds dédiés destinés au financement des actions de solidarité en faveur des populations fragilisées en raison d'événements exceptionnels les touchant (deuil, découverte d'un handicap, perte d'autonomie d'un proche). Enfin, la FFEA a porté le projet de création de 5 fiches métiers destinés à promouvoir le métier d'expert en automobile. Ce projet a été mené en collaboration avec l'**Opcw EP** et après délibération de l'ensemble des partenaires.



Bilan de la négociation collective en 2023 :

- 14 mars :
- Avenant n°86 fixant la grille des salaires au 1^{er} janvier 2023
- Avenant n°87 relatif à l'interruption spontanée ou volontaire de grossesse
- 28 juin :
Avis d'interprétation n°13 relatif à la proratisation de la rémunération minimale annuelle conventionnelle en cas de rupture du contrat de travail en cours d'année

Travaux amorcés en 2023 (clos en 2024) :

- Étude prospective, menée par l'OMPL, dédiée aux grandes évolutions, notamment concentration des acteurs, transition écologique, intelligence artificielle et encore gestion déléguée de l'assuré, qui s'opèrent dans le secteur de l'expertise automobile.
- Étude 2023 sur la qualité de vie au travail dans la branche de l'expertise automobile. Il inclut pour la première fois un indice sur les violences dans le cadre professionnel qui sont d'origine exclusivement dues à des personnes extérieures à l'entreprise (bilan chiffré page 11 du rapport de l'Étude OMPL).



Focus sur la commission Métier de la FFEA

Le bilan technique fait peau neuve

La sous-commission Métier « approche professionnelle des valeurs des matériels » (**voir encadré**) a travaillé à la refonte du bilan technique (méthode utilisée par l'expert en automobile pour évaluer à dire d'expert la valeur de remplacement d'un véhicule).

La commission professionnelle a défini 6 nouvelles tables de dépréciation par segment des véhicules sous immatriculation française. Ces tables intègrent un coefficient de négociation pour permettre à l'expert en automobile de réévaluer la valeur théorique, en cas de besoin.

A	Micro urbaine
B	Citadine polyvalente
C	Berline Compacte
D	Monospaces
E	Grande routière
F	Utilitaires légers

Pour le cas des véhicules hybrides, en raison des diversités technologiques la commission professionnelle n'a pas été en mesure de définir des tables propres. Ils seront traités par assimilation aux véhicules thermiques.

Pour les véhicules électriques, l'appréciation de la dépréciation temporelle est identique à celle des véhicules thermiques mais seule la valeur du véhicule sans la batterie est prise en compte. La batterie est dépréciée sur la base du SOH moyen constaté et un correctif est associé pour les écarts (**voir courbes**).

La commission a aussi créé un outil de calcul du bilan technique pour les véhicules thermiques et électriques.

1. Informations véhicule	
Date de réalisation	10/05/2018
Date d'évaluation	14/05/2024
Modèle	RENAULT ZOE
Date mise en circulation	10/02/2013
2. Calcul de la dépréciation temporelle	
Dernier prix catalogue	36000
SOH	70%
Age (mois)	135
Taux depréciation total	0.1660
Taux depréciation veh	0.2756
VALEUR APRES DEP TOT	5 975 €
VALEUR APRES DEP VEH	9 923 €

A PROPOS DE LA COMMISSION MÉTIER DE LA FFEA

Cette commission, présidée par Pascal JUSSELME, est structurée en quatre sous-commissions :

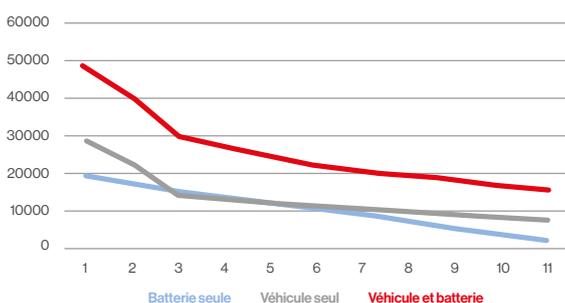
- Approche professionnelle des valeurs des matériels, présidée par Régis LEFEBVRE
- L'expert en automobile dans son écosystème, présidée par Stéphane GROS
- Evolutions technologiques, présidée par Didier MAHIEUS

L'expert en automobile de demain, présidée par Julien JOUVROT

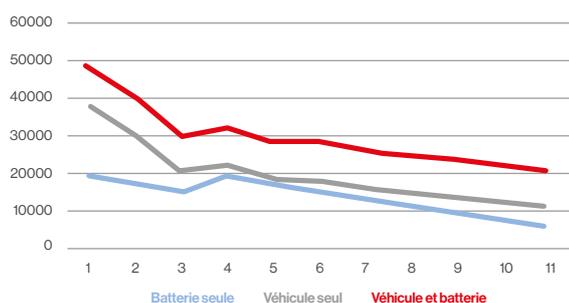
En 2023, la commission a également pris en charge les travaux sur :

- Le texte de l'accord interprofessionnel expert/réparateur signé le 16 septembre 2024
- Le contenu des supports des fiches et vidéo métiers (**voir p.15**)

Courbe de dépréciation du véhicule sans changement de la batterie



Simulation de la courbe de dépréciation du véhicule électrique avec remplacement de la batterie à 3 ans



Focus sur la commission Secteur d'activité de la FFEA

Il est apparu nécessaire de créer un indice pour mesurer la variation, d'une année sur l'autre, du coût de production de l'acte d'expertise à destination des clients assureurs de la profession d'expert en automobile.

La FFEA a mené des travaux au sein de son Conseil pour créer un indice mesurant l'évolution des trois grandes valeurs représentatives dans les charges d'un cabinet d'expertise du coût de production de l'acte d'expertise : énergie-carburant-véhicule/masse salariale expert/informatique.

Un indice métier pour mesurer l'évolution du coût de la mission d'expertise automobile

Face à l'inflation importante de ces dernières années, la commission « secteur d'activité FFEA » a mis au point un outil intra professionnel. Ce dernier est un indice qui mesure l'évolution du coût de production de la mission d'expertise automobile pour des prestations fournies (acte d'expertise et services additionnels) par les entreprises d'expertise auto aux clients assureurs. L'indice créé est destiné à refléter les changements de coût de la mission dans les contrats de prestation expert en automobile/assureur qui s'étalent sur plusieurs années.

Cet indice est fondé sur les résultats d'une enquête menée auprès d'un panel d'entreprises (de plus de 50 salariés) représentatives des activités d'expertise des sinistres automobiles pour les sociétés d'assurance.

Ces résultats font état :

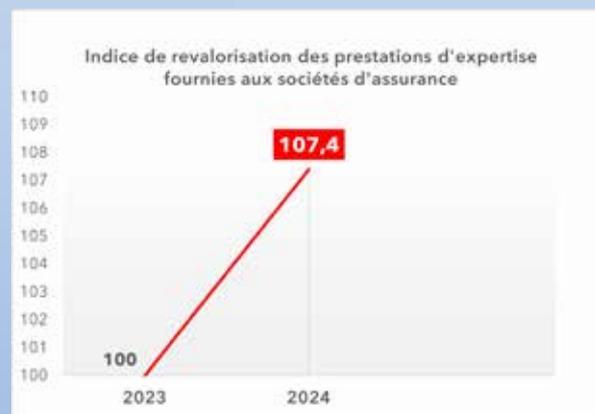
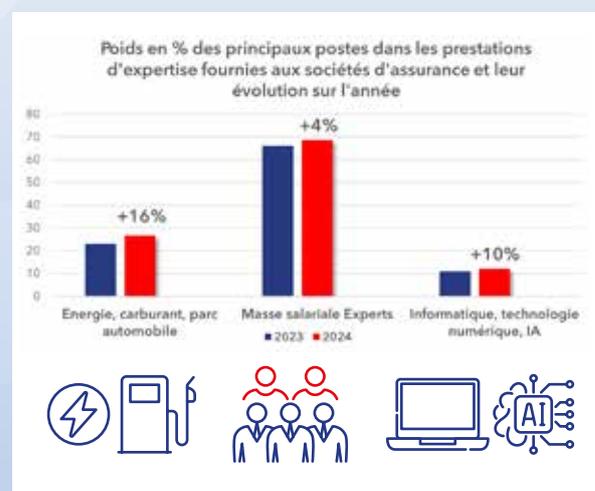
- du cumul des salaires bruts correspondant aux effectifs experts en automobile ;
- du cumul des charges correspondant aux frais de déplacement (énergie et parc auto) pour expertiser in situ les véhicules ;
- du cumul des charges correspondant au coût informatique (technologie numérique et intelligence artificielle) indissociable de la création de valeur servicielle apportée aux clients assureurs.

Un calcul est ensuite effectué pour mesurer l'évolution de la somme des masses salariales brutes, de la somme des comptes des charges pour les déplacements et la somme des comptes de charge pour l'informatique.

L'indice est lissé sur une période de 12 mois.

Le principe de cet indice a été adopté par le conseil d'administration de la FFEA du 28 mars 2024. Le premier résultat de cet indice « janvier 2024 » a été publié sur le site public de la FFEA.

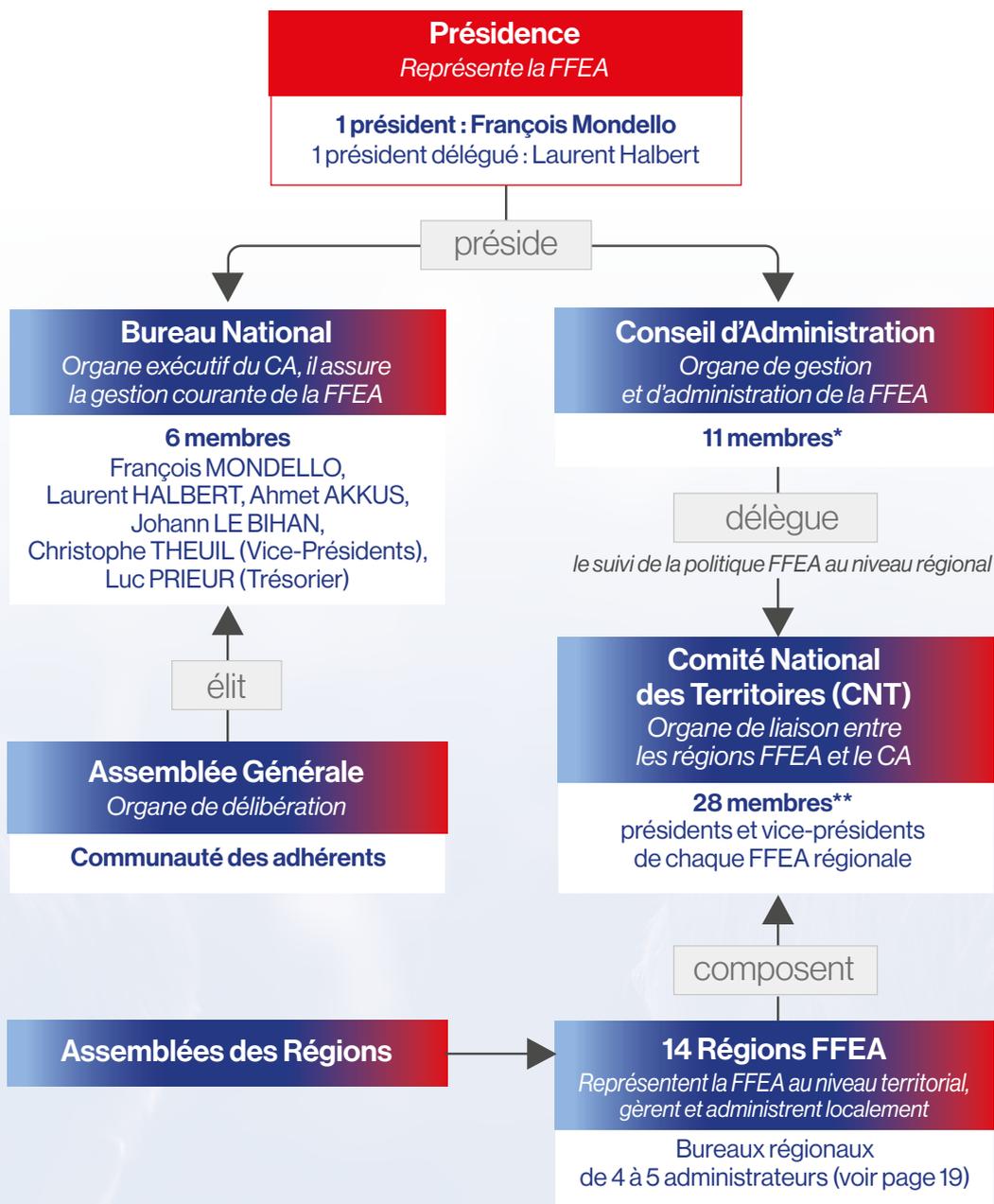
107,4



A PROPOS DE LA COMMISSION SECTEUR D'ACTIVITÉ

Cette commission, présidée par Didier TROTREAU a la charge d'accompagner les cabinets et les sociétés d'expertise au niveau des politiques transverses liées à leur environnement sur les plans économique, fiscal, commercial, sociétal (charte RSE) et réglementaire.

LA NOUVELLE GOUVERNANCE FFEA



Membres

* CONSEIL D'ADMINISTRATION FFEA (CA)

François MONDELLO, Laurent HALBERT, Ahmet AKKUS, Johann LE BIHAN, Christophe THEUIL, Luc PRIEUR, Nicolas ROUSSEL (suppléant : Claude BERG), Laurent FOUASSON (suppléant : Didier TROTREAU), Francisco CRUZ (suppléant : Gilles LIBMAN), Patrice PLESSIS, Antony Victorin (suppléant : Cédric Milhac).

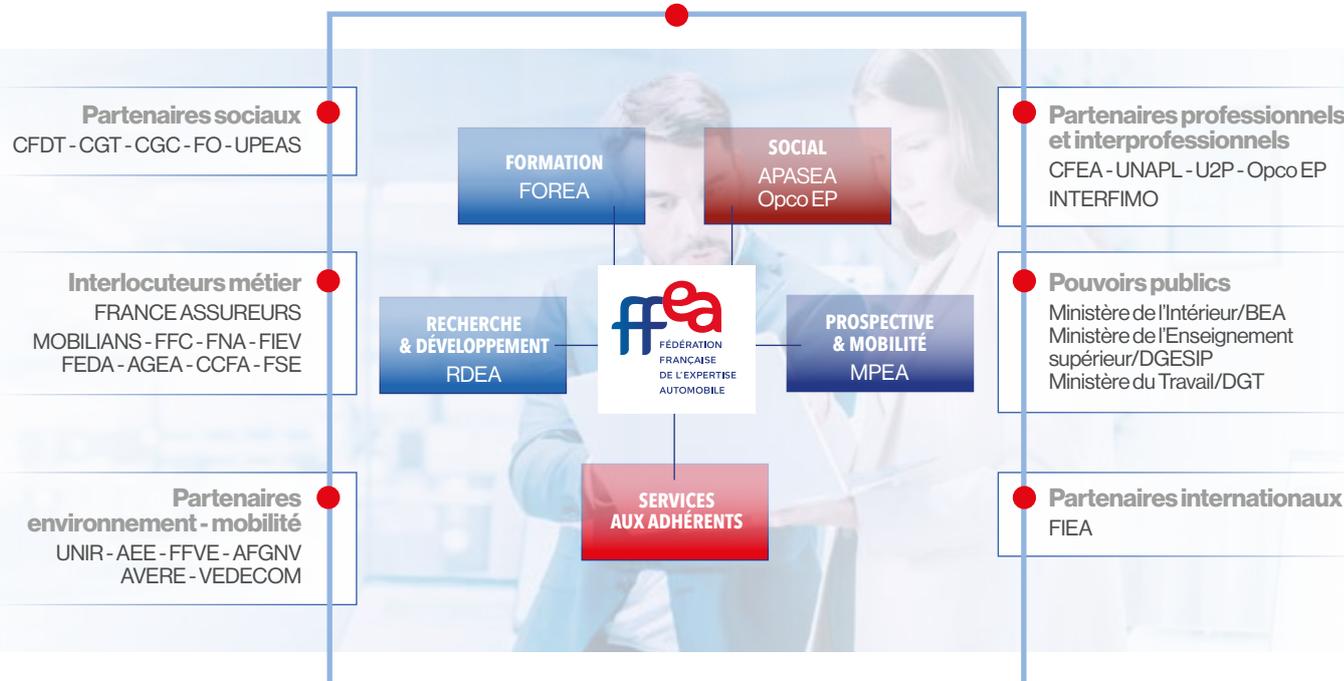
** COMITE NATIONAL DES TERRITOIRES (CNT)

Grégoire PHILIP (Président du CNT), Franck PIERRE (Vice-Président du CNT), Cyril FUSCO, Alexandre BEGUE, Claude BERG, Francisco CRUZ, Jean-Pierre D'AURIZIO, Laurent FAIVRE, Laurent FOUASSON, Franck GAUTHIER, Ruddy GASQUE, Gregor HERVE, Frédéric LEJANVRE, Jean-François LHOMME, Gilles LIBMAN, Cédric MILHAC, Clément NAUDIN, David NETTELET, Patrice PLESSIS, Nicolas SIFFREDI, Vincent ROMERO, Nicolas ROUSSEL, Sylvio SENE, Romain SOULARUE, Didier TROTREAU, Antony VICTORIN.

LA FFEA DANS SON ÉCOSYSTÈME/ ENVIRONNEMENT



HAUT COMITÉ DE DÉONTOLOGIE



Glossaire

Partenaires sociaux

CFDT: Confédération française démocratique du travail.
CGT: Confédération générale du travail.
CGC: Confédération générale des cadres.
FO (Métallurgie): Force ouvrière.
UPEAS: Union professionnelle des experts en automobile salariés.

Interlocuteurs métier

FRANCE ASSUREURS: Fédération du secteur de l'assurance.
FFC: Fédération française de Carrosserie.
MOBILIANS: Fédération des services de l'automobile (anciennement CNPA).
FNA: Fédération nationale de l'artisanat automobile.
FIEV: Fédération des industries des équipements pour véhicules.
FEDA: Fédération des syndicats de la distribution automobile.

AGEA: Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurance.
CCFA: Comité des constructeurs français d'automobiles.
FSE: Fédération des sociétés d'expertise (IARD)

Partenaires environnement Mobilité

UNIR: une nouvelle idée pour la route.
AEE: Association éco-entretien.
FFVE: Fédération française des véhicules d'époque.
AFGNV: Association française du gaz naturel véhicule.
AVERE France: Association nationale pour le développement de la mobilité électrique.
VEDECOM: Institut français de recherche et de formation mobilités durables.

Partenaires professionnels et interprofessionnels

CFEA: Confédération française des experts en automobile.
UNAPL: Union nationale des professions libérales.

U2P: Union des entreprises de proximité.

Opco EP: Organisme financeur de la formation professionnelle.
INTERFIMO: Financier partenaire des professions libérales.

Pouvoirs publics

Ministère de l'intérieur - BEA: Bureau de l'expertise en automobile - Délégation à la sécurité routière du ministère de l'Intérieur.
Ministère de l'Enseignement supérieur - DGESIP: Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.
Ministère du Travail - DGT: Direction générale du travail.

Partenaires internationaux

FIEA: Fédération internationale des experts en automobile.



Forea pour la formation



**Johann
LE BIHAN**

EN CHIFFRES

Nos actions

- **10 rendez-vous de Comité de Direction :** réunions en présentiel et visioconférences
- **10 Rendez-vous du Comité Pédagogique :** réunions en présentiel et visioconférences

Préparation à l'unité C du DEA*

Un cursus spécifique avec 2 années de pratique de l'expertise en entreprise

- 350 heures de formation
- 4 centres partenaires en métropole bénéficiant de référents experts : Francis LAMOULIE à Argenteuil : GARAC, Jean-François ABRIAL à Chambéry : Lycée Louis Armand, Romain SOULARUE au Mans : CFA, Olivier KERDAL à Lorient : Lycée Colbert.

Nos promotions

- 2022/2023 Noble : 60 Experts En Formation
- 2023/2024 Pininfarina : 81 Experts En Formation

Formation continue 2023

- 788 heures de formation dispensées
- 87 sessions
- 824 formés

Véhicules endommagés agrément 2024

- 864 heures de formation dispensées
- 108 sessions
- 1903 formés

10 commissions techniques

investies dans l'ingénierie de nos formations

Commission	Président	Email
2 roues	Christophe BELLEMBOS	commission.deux-roues@forea.ffea.fr
Accidentologie	Arnaud LAGUITTON	commission.accidentologie@forea.ffea.fr
Collection	Alexis ARTUS	commission.collection@forea.ffea.fr
Expertise Maritime	Jean-Luc DEL BOVE	commission.maritime@forea.ffea.fr
Juridique	Christophe MARCAGGI	commission.juridique@forea.ffea.fr
MATP	Jean-Michel SINTIVE	commission.matp@forea.ffea.fr
Nouvelles technologies & fraude	Alban ADAMO	commission.fraude@forea.ffea.fr
Poids-Lourd	Nicolas MOREL	commission.poids-lourd@forea.ffea.fr
VE	Stéphane GROS	commission.ve@forea.ffea.fr
Véhicules de loisirs	Pierre-Yves DEBUSNE	commission.vehicule-de-loisirs@forea.ffea.fr

Notre communication digitale

- 11 parutions pour notre newsletter « *En continu* »
- 30 publications LinkedIn
- Retrouvez nos actualités sur le portail formation
- 1 encart dédié dans la parution hebdomadaire de la newsletter FFEA

Nous suivre

Pour garder un contact privilégié et vous tenir informé de nos actualités :

- Consultez notre portail Formation
- Suivez notre compte FOREA sur LinkedIn
- Et ne manquez pas notre rendez-vous mensuel via la newsletter « *En continu* »

INNOVAGRI : 81 PARTICIPANTS



est à



06
DAY

09
MONTH

23
YEAR

une journée de formation sur

**LES NOUVELLES ÉNERGIES & MOTORISATIONS
DANS LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE & ÉNERGÉTIQUE**

Votre formation mérite notre expertise




Le mercredi 6 septembre 2023, en parallèle de la manifestation Innov-Agri dans le Loiret (45), FOREA a organisé un stage sur les nouvelles énergies et motorisations dans le cadre de la transition écologique et énergétique. Les participants ont visité des stands de différents constructeurs, découvrant de nouveaux matériels et échangeant directement avec leurs techniciens. Selon notre enquête de satisfaction, 87% des participants recommandent ce stage.

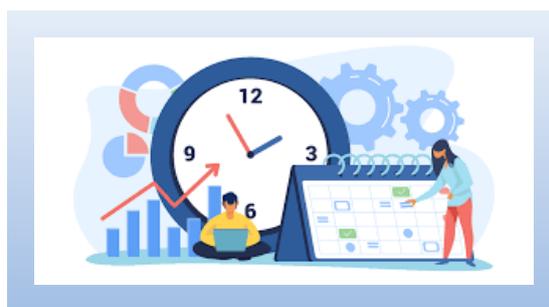
NOS NOUVEAUTÉS

Notre rôle est d'aider à développer les performances des entreprises d'expertise et de leur personnel. En adéquation avec les attentes du marché, 6 nouveaux modules ont enrichi notre catalogue formation en 2023 :

- **Expertise des poids lourds** : trains roulants
[▶ En savoir +](#)
- **Le management de la génération Z** : pour composer rapidement avec les Z
[▶ En savoir +](#)
- **Le management de la génération Z** : pour ancrer sur le long terme et capitaliser sur la génération Z
[▶ En savoir +](#)
- **3 actes pour réussir sa VRADE** : savoir convaincre et éviter les réclamations
[▶ En savoir +](#)
- **Expertise des véhicules anciens et de collection** module 2
[▶ En savoir +](#)
- **L'expertise des véhicules issus de la transition écologique** : les technologies VEHY (Véhicules Electriques et HYbrides)
[▶ En savoir +](#)

DEMANDE D'INSCRIPTION & RÈGLEMENT

Depuis septembre 2023, FOREA a instauré une nouvelle procédure d'inscription pour ses formations VE et Formation Continue. À réception de la demande, un devis est envoyé par mail. La participation est confirmée après réception du paiement et du devis signé. Une convention de formation est ensuite envoyée pour solliciter une prise en charge auprès de l'Opco EP. Cette procédure permet de gérer efficacement les inscriptions et d'optimiser les flux financiers, tout en garantissant la participation des inscrits.



CHALEUREUX REMERCIEMENTS

Les équipes de FOREA remercient **Aurélien CAMPIGLIO** pour son travail d'abord en tant que formateur expert puis en tant que référent expert au sein de notre centre partenaire de Chambéry. Nous saluons son dévouement de plus d'une décennie à nos côtés et son investissement dans la préparation à l'unité C du DEA. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses nouvelles orientations professionnelles et une excellente continuation.

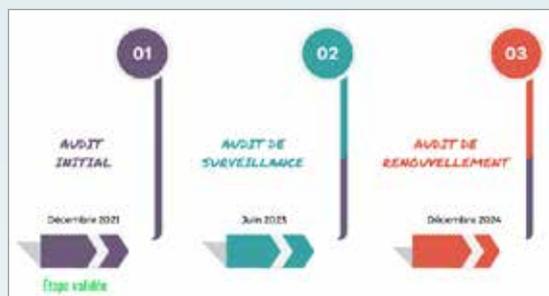


CONDOLÉANCES

En 2023, c'est avec une grande tristesse que nos équipes ont appris le décès d'**Hervé BONNIER** - Chef des travaux de notre centre partenaire de Lorient. Nous honorons sa contribution remarquable à notre collaboration et exprimons notre soutien sincère à ses proches.



QUALIOPi : AUDIT DE SURVEILLANCE VALIDÉ



Pour bénéficier des financements liés à la formation professionnelle continue, les organismes de formation (OF) doivent désormais être certifiés Qualiopi, une certification qui atteste de la qualité de leurs processus de formation. Cette certification repose sur le respect des 7 critères du Référentiel unique de certification et comprend trois audits : initial, de surveillance, et de renouvellement.

En juin 2023, notre organisme a passé avec succès l'audit de surveillance, confirmant ainsi la conformité continue de nos pratiques aux exigences de Qualiopi. Nous sommes fiers que les équipes de FOREA aient validé cette étape cruciale, renforçant ainsi notre certification.

La prochaine étape, l'audit de renouvellement, est prévue avant décembre 2024, marquant notre engagement constant en faveur de l'amélioration continue de la qualité de nos formations.



MAP pour la mobilité et la prospective

Observer, communiquer sur le thème de la mobilité et de la prospective, tels sont les objectifs poursuivis par MPEA, la filiale du groupe FFEA, créée pour accompagner la profession de l'expertise automobile dans ses besoins d'ouverture, de regarder vers l'avenir, de s'intéresser aux évolutions technologiques et sociétales sur les grands thèmes de la mobilité. Dans ce cadre, MPEA a créé le MAP, l'observatoire des experts de la mobilité, pensé pour favoriser l'information et mettre en place une dynamique d'échange avec tous les acteurs de la filière de la mobilité (pouvoirs publics, institutions, secteur économique...).



**Christophe
THEUIL**

Anticiper les grands changements et informer nos entreprises et nos professionnels

Les thèmes d'observation sur l'automobilité et son évolution ne manquent pas et l'année 2023 aura encore été l'occasion, pour la filiale

MPEA, de porter des sujets majeurs, au travers des actions menées par le MAP, l'observatoire des experts de la mobilité, dont vous pourrez prendre connaissance ci-après.

Ateliers, webinaires, podcasts... autant de supports différents qui sont mis en action pour porter une réflexion, mais aussi pour permettre au plus grand nombre de participer et d'en prendre connaissance. Si les événements en présentiel sont aujourd'hui plus compliqués à mettre en œuvre que par le passé, en raison des coûts qui y sont liés mais également de la plus grande difficulté à faire déplacer les personnes, les Webinaires du MAP ont assurément pris aujourd'hui une place incontournable dans le paysage et démontré tout leur intérêt, d'une part par leur récurrence mais aussi et surtout par le très large public qui y participe de façon régulière, permettant ainsi d'ouvrir la FFEA et la profession de l'expertise automobile en direction d'autres acteurs de la filière de la mobilité.

Les podcasts audio et vidéo rencontrent également un franc succès. Accessibles depuis le site internet du MAP ou encore depuis la plateforme Spotify, nous soulignerons particulièrement, pour 2023, la création de la rubrique « Startup et Mobilité », au travers de laquelle nous amenons à la découverte du monde de la tech qui se consacre au développement d'activités, de services, de produits liés à la mobilité. Ainsi, nous proposons de mieux appréhender l'ensemble de l'écosystème de la tech, au travers d'interviews de personnalités travaillant au sein de différentes composantes (French tech, Fonds

d'investissement, accélérateurs, startups...) et qui nous parlent de leur activité, des solutions innovantes ou disruptives qu'ils portent, ou encore de leur vision vis-à-vis de la mobilité de demain, face aux grands enjeux de développement durable auxquels nous sommes confrontés.

Conforme à sa feuille de route, la filiale MPEA poursuit ainsi son action quotidienne pour essayer d'accompagner et informer au mieux l'expertise automobile, face aux grands changements qui frappent l'automobilité et auxquels toutes nos entreprises et nos professionnels seront nécessairement confrontés dans un proche avenir.

L'équipe dirigeante de MPEA



**Laurent
HECQUET**

MPEA est présidée par Christophe Theuil, expert en automobile et Vice-Président de la FFEA et dirigée par Laurent Hecquet, homme de conviction et d'engagement, attaché à l'intérêt général qui a œuvré durant plus de 25 ans à la représentation associative des usagers de la route.

Un site internet dédié :
www.observatoire-map.org



Les événements du MAP en 2023



Les ateliers du MAP

Rendre la mobilité des entreprises durable : un défi à accompagner
(10 novembre 2023)

Les transports sont une source importante d'émissions de gaz à effet de serre. Ils sont également à l'origine d'une pollution atmosphérique et de nuisances sonores.

Considérant que la plupart des déplacements quotidiens sont liés à l'activité économique (trajets domicile/travail, trajets professionnels), les entreprises et administrations sont de plus en plus responsabilisées pour participer aux efforts de réduction des émissions de CO² et d'amélioration de la qualité de l'air.

Dans ce cadre, il leur est demandé de faire évoluer leur pratique en agissant sur leur flotte de véhicules ainsi que sur la mobilité des salariés. Et pour accompagner ces changements, les pouvoirs publics ont mis en place différentes mesures réglementaires, comme « le forfait mobilité durable » ou encore « le plan de mobilité » prévu au 9° de l'article L. 1214-2 du code des transports, modifié par la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 - art. 82 (V).

Mais qui a la charge d'assurer la mise en œuvre de cette réglementation au sein d'une entreprise ? Car à bien y regarder, il s'agit en réalité d'une véritable stratégie qui peut s'inscrire dans une démarche qualité, voire dans un système de management environnemental nécessitant d'interroger et de sensibiliser les salariés aux questions de mobilité.

Ainsi il serait juste de parler de projet d'entreprise, articulé autour des 3 grands volets environnement / social / économique, et qui requiert assurément la volonté et l'impulsion de la direction d'entreprise pour aboutir.

Tout ceci n'est pas sans conséquence sur des nouveaux besoins au sein des entreprises, en termes de compétences, d'accompagnement, de services...

qui peuvent également constituer un gisement potentiel d'activités nouvelles pour les entreprises d'expertise automobile.

L'Atelier du MAP du 10 novembre 2023 aborde toutes ces questions au travers de témoignages d'acteurs (gestionnaires de flottes, entreprises de services...). Un point sur les enjeux au sein des entreprises, les questionnements des personnels impliqués, les besoins existants et les réponses ou propositions possibles.



▶ Voir la vidéo

La vidéo de l'événement est accessible depuis le site du MAP www.observatoire-map.org rubrique « Événements » ou rubrique « Vidéos » ou en cliquant sur ce lien



Les Webinaires du MAP

Les replays de tous les Webinaires du MAP sont disponibles sur notre site internet www.observatoire-map.org, rubrique « Vidéos »



▶ Voir la vidéo

Retrofit électrique : où en est-on 2 ans après la sortie de la réglementation ?
(12 janvier 2023)

3 ans après la publication de la réglementation, le MAP propose un point d'étape pour savoir où en est la filière du Retrofit et si cette orientation constitue une alternative crédible, capable de répondre à un réel marché. Les invités évoquent les perspectives d'évolution de cette solution et l'intérêt du développement du retrofit électrique à batterie.



► Voir la vidéo

L'hydrogène : une solution crédible pour la transition énergétique de la mobilité ?
(9 février 2023)

En 10 ans, des progrès ont été faits sur le véhicule hydrogène à pile à combustible (densité de puissance, augmentation de la durée de vie, réduction de 65% du coût). Mais il existe encore des freins comme le prix de production de l'hydrogène décarboné, le développement de l'infrastructure de distribution... Ce webinaire aide à comprendre la réalité de la technologie hydrogène et à mieux percevoir les orientations et les solutions pour lesquelles elle semble adaptée.



► Voir la vidéo

Gaz Vert : outil de décarbonation de l'agriculture et du transport ?
(22 mars 2023)

Un point de situation sur le gaz vert, en évoquant les progrès de la production du bio gaz renouvelable issu des déchets agricoles, le plan de développement de la filière vis à vis de la mobilité, ainsi que les solutions de retrofit permettant de transformer les véhicules utilitaires diesel. Les témoignages concrets d'utilisateurs institutionnels viennent compléter le propos sur l'intérêt du gaz vert comme alternative performante.



► Voir la vidéo

Sécurité routière et/ou automobilisme ? 50 ans de construction d'un bien commun au service de notre mobilité
(11 mai 2023)

La Sécurité routière, qui a fêté ses 50 ans en 2022, jalonne le quotidien des Français. Mais qu'est-ce que la Sécurité routière ? C'est la question qui a été posée à F. Guillaume, Déléguée interministérielle à la Sécurité routière, en introduction du Webinaire au cours duquel il a été question du triptyque humain-véhicule-infrastructure routière, véritable bien commun construit autour de tout un écosystème au service de la mobilité, avec un regard prospectif face aux grands enjeux de santé publique et environnementaux.



► Voir la vidéo

ACV : besoin d'un référentiel unique et reconnu par tous ?
(6 juillet 2023)

Au travers de l'analyse du cycle de vie du véhicule (ACV), la filière automobile française propose une démarche pour diminuer l'empreinte carbone et environnementale des véhicules produits et ceci en recherchant la plus grande neutralité technologique possible. La méthode ACV propose à toutes les parties prenantes un référentiel unique qui permet une vraie comparaison pour faire les meilleurs choix.



Les Podcasts du MAP

A écouter directement depuis le site internet du MAP www.observatoire-map.org, rubrique « Podcasts » ou sur la plateforme Spotify

► Écouter les podcasts



Les thèmes abordés :

Péage Flux Libre : un nouveau mode qui va révolutionner l'usage de l'autoroute (janvier 2023) : Joselito Bellet,

chargé du projet flux libre à la SANEF et Pierre Meau, directeur péage au sein de la société APRR.

L'évolution de la profession de l'expertise automobile depuis 50 ans (janvier 2023) : François Mondello, Président de la FFEA, à l'occasion des 50 ans de la loi N° 72-1097.

CAR PASS : Pour plus de transparence, la loi Belge le transforme en carnet d'entretien digital du véhicule (février 2023) : Michel Peelman, Administrateur délégué de Car-Pass.

L'histoire de la « République routière »

et de son écosystème (Février 2023) : Mathieu Flonneau, historien de l'urbain, des mobilités, des routes et de l'automobilisme, enseignant-chercheur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

Startup & Mobilité : Le Mans Tech (mars 2023) :

Marc Evenisse, Président de LE MANS TECH, engagée pour le développement des projets de mobilités durables et énergies propres.

Startup & Mobilité : Le Moove Lab (avril 2023) :

Xavier Horent, Délégué général de Mobilians cofondateur avec Via.ID du MOOVE LAB l'accélérateur des startups de la mobilité et de l'automobile.

Startups & Mobilité : VIA ID (avril 2023) : Clément

Guillemot, Directeur des programmes startups et de l'écosystème au sein de VIA ID.

Startup & Mobilité : Electra propose la recharge rapide des véhicules électriques (mai 2023) : Julien Belliato, cofondateur d'Electra.

Startup & Mobilité : Shift4Good le fonds

d'investissement à impact spécialiste de la mobilité durable (mai 2023) : Yann Marteil, cofondateur et Managing Partner.

Startups & Mobilité : Bib-Batteries, rendre les batteries durables (juin 2023) : Pierre-Amans Lapeyre, cofondateur et CEO de Bib batteries.

Startup & Mobilité : BEEV (juillet 2023) : Solal Botbol, CEO de BEEV la startup qui propose un accompagnement pour passer à l'électromobilité.

Startup & Mobilité : 1 km à pied (août 2023) :

Laure Wagner, fondatrice et CEO de « 1 km à pied », qui propose aux entreprises de mener une transition rapide vers une mobilité quotidienne plus douce.

Startup & Mobilité : Sound To Sight (novembre 2023) :

Antoine Châron cofondateur de « Sound To Sight », agence de design sonore spécialisée dans les domaines de l'industrie.

Startup & Mobilité : Ultima Mobility (décembre 2023) :

Jérôme Mortal, CEO, cofondateur d'Ultima Mobility spécialisée dans la fabrication de vélos électriques.

RDEA pour la recherche et le développement



La filiale RDEA Recherche & Développement accompagne les experts en automobile dans le cadre de leurs missions quotidiennes en leur apportant un soutien au travers d'outils informatiques et technologiques mutualisés. Ces outils sont maintenus et constamment améliorés afin d'assurer aux utilisateurs une qualité de service optimum. Pour cela nous restons à l'écoute du secteur et de ses besoins, pour produire de nouvelles solutions qui puissent répondre aux attentes formulées. Dans ce cadre nous assurons aussi le lien avec les différents acteurs et partenaires, que ce soient les autorités (notre ministère de tutelle) ou les clients des cabinets d'expertise automobile.



Ahmet AKKUS

La filiale RDEA Recherche & Développement poursuit le maintien des outils informatiques afin d'accompagner les adhérents de la FFEA dans leurs missions quotidiennes.

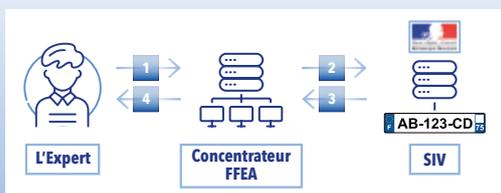
Ainsi, l'année 2023 a été consacrée au bon fonctionnement des échanges avec le serveur SIV et l'équipe s'est

une nouvelle fois pleinement mobilisée afin de garantir à tous les utilisateurs une qualité de service optimum, malgré quelques dysfonctionnements liés à des modifications du système informatique qui ont généré des problèmes de communication avec le concentrateur.

Au cours de cette année 2023 les actions suivantes ont été développées :

- **Une mise en conformité RGPD**, avec pour objectif principal le filtrage d'informations non nécessaires à notre système et envoyées par les logiciels métiers utilisant le concentrateur.
- **La refonte d'une API**, permettant de « connecter » les outils métiers des entreprises adhérentes à l'extranet RDEA (passage sur la technologie REST). Cette API assure notamment la sécurisation des communications et la mise en conformité des informations réceptionnées.
- **Un travail de migration des données sur l'ensemble des serveurs**. Cette migration a permis une augmentation des performances ainsi qu'une meilleure sécurisation.
- **Un audit a également été réalisé concernant la sécurisation de nos serveurs** hébergés dans un datacenter de confiance :

- Construit en 2013 par l'industriel Schneider/APC, aux normes de sécurité exigibles (le local énergie/ batterie est physiquement isolé du datacenter)



- Certifié Tier 3 par l'Uptime Institute : <https://uptimeinstitute.com/component/tierachievement/datacenter/nexeren-dc1/1335> (seulement 14 datacenters sont certifiés en France)

- Certifié ISO27001 et PCI-DSS

- NetSyst construit ses offres avec des constructeurs et éditeurs mondialement reconnus (réseau Cisco Nexus, serveurs Dell EMC haut de gamme, hyperviseurs VMware, stockage Synology, ...) et n'effectue pas de réduction de coûts lorsqu'il s'agit de disponibilité de service, de la sécurité et de l'intégrité des données.

En 2023, un incendie dans un Data Center, lié à notre prestataire Netsyst, a fortuitement permis de valider l'ensemble des procédures d'urgences des serveurs du concentrateur FFEA.

A également été développé en 2023, un observatoire des tarifs publics des coûts permettant à tout utilisateur adhérent FFEA, selon des critères spécifiques, de positionner un secteur dans une fourchette de taux horaires (mise en service prévue en 2024).

Pour finir, la modernisation du portail RDEA s'est poursuivie avec de nouvelles fonctions qui ont été ajoutées, telles que la remise à disposition des acquittements de façon autonome, ou encore la possibilité de générer ses propres statistiques que l'utilisation du concentrateur (mise en service prévue fin 2024).

La finalité étant la possibilité à chaque dirigeant de gérer un maximum de son activité sans intervention des services de support. Des réponses automatiques aux opérations envoyées vers le concentrateur ont été ajoutées et permettent aux cabinets d'être immédiatement informés lors du rejet des opérations.

L'extranet RDEA prend en charge la gestion des succursales et des adresses de livraison.

Des modules d'administration comptable et de communications bancaires ont été ajoutés afin de simplifier le travail manuel comptable au niveau de la FFEA.

Ce nouvel extranet pensé de façon responsive est actuellement finalisé. Il sera déployé le 1^{er} décembre 2024.

L'ORGANIGRAMME DU GROUPE FFEA



SERVICES

**Information
et communication**
Isabelle Briand

Juridique et social
Nélia Palmas

**Support Technique
concentrateur**
Pascal Castellano

Comptabilité
Gisèle Coupat

Secrétariat territorial
Antoine Pinson

Secrétariat général
Lionel Namin

COMMISSIONS

Métier
Pascal Jusselme

DATA
Ahmet Akkus

Affaires sociales
Laurent Halbert

Industrie
Francisco Cruz

Secteur d'activité
Didier Trotreau

Certification
Christian Dalaison

**Comité de suivi Charte
d'éthique et de conformité
du concentrateur FFEA**
Pierre MORIER

Conseil de discipline
Cédric Milhac

FILIALES



FOREA

Johann Le Bihan

**Gestion administrative
des dossiers de formation**
Paula Belo

**Coordination des cours
de formation au DEA**
Hanane Ritab

Ingénierie pédagogique
Steve Gastine

**Information
et communication**
Virginie Mazur

Direction des opérations
Sandrine Duhamel



RDEA

Ahmet Akkus



MPEA

Christophe Theuil

Événementiel
Isabelle Briand

Direction Générale
Laurent Hecquet

LES MANDATS FFEA DE REPRÉSENTATION DU SECTEUR ET DE LA PROFESSION



La FFEA est l'organisme professionnel représentatif des cabinets et entreprises d'expertise automobile. Elle est chargée de créer, de coordonner et de mettre en œuvre les moyens de défense, d'organisation et de promotion de la profession d'expert en automobile et de la représenter auprès des pouvoirs publics.

A ces titres, elle est affiliée à certains organismes et siège dans d'autres. Au total, la FFEA est présente dans une quinzaine d'organismes au niveau national.

AFFILIATIONS

CFEA

Confédération française des experts en automobile

Association réunissant toutes les composantes de la profession des experts en automobile.

La CFEA agit notamment auprès des pouvoirs publics, des professions de l'assurance et de l'automobile.

> La FFEA occupe 3 des 6 sièges de son Conseil permanent.

<http://cfea-expertauto.fr/>

FFVE

Fédération Française des véhicules d'époque

Association qui a pour mission d'encourager, de développer et de coordonner les initiatives concourant à la restauration, à l'entretien, à l'utilisation, à la collection et à la présentation au public des véhicules d'époque. Dans ce cadre la FFVE participe à la recherche et à la sauvegarde des éléments permettant la préservation de ce patrimoine national, historique, culturel, technique, et industriel. Elle veille aussi au maintien du droit de circuler pour tous ces véhicules, dans le respect des réglementations existantes.

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

Organisme représentant les professions libérales. Son rôle est de défendre les intérêts moraux et matériels des professions libérales, promouvoir l'exercice professionnel libéral et représenter le secteur auprès des pouvoirs publics et dans le dialogue social.

> La FFEA siège au Bureau national de l'UNAPL.

UNIR

Une Nouvelle Idée de la Route Groupe de réflexion, créé par l'Association de Prévention Routière pour anticiper les nouveaux risques et les opportunités liées au véhicule autonome. UNIR se donne notamment pour mission d'enrichir le débat sur le véhicule autonome en portant son travail sur ses aspects humains et sociaux.

> La FFEA est membre de l'UNIR.

REPRÉSENTATIVITÉ PROFESSION

HCDEA

Haut comité de déontologie de l'expertise automobile

Instance de la CFEA, en charge de promouvoir et de faire vivre la déontologie de la profession des experts en automobile. Pour cela, il rend des avis fixant les bonnes pratiques en la matière, à la suite des saisines qui lui sont adressées par les experts en automobile. Ces avis sont publiés sur le site de la CFEA.

> La FFEA y occupe 4 de ses 9 sièges.

<http://cfea-expertauto.fr/hcdea/>

LA COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE

Commission professionnelle de la CFEA apportant une solution amiable aux différends techniques entre experts en automobile. Elle examine et tranche tous les litiges techniques professionnels en lien avec l'expertise automobile (contestation d'une valeur de remplacement à dire d'expert, de l'imputabilité d'un sinistre automobile, etc.) dont elle peut être saisie. Après avoir entendu les professionnels en litige, elle rend une sentence arbitrale confidentielle, qui n'est adressée qu'aux parties.

Cette commission, dont le secrétariat est assuré par la FFEA, est composée de 15 arbitres experts en automobile, issus de toutes les composantes de la profession.

> La FFEA y occupe 8 sièges.

<http://cfea-expertauto.fr/role-de-la-crlp/>

CNEA

Commission nationale des experts en automobile

Commission administrative de discipline de la profession d'expert en automobile, elle est chargée de rendre un avis au ministre des Transports sur la procédure disciplinaire engagée à l'encontre d'un expert en automobile : classement sans suite des poursuites ou sanctions à prononcer. Composée de 13 membres, 4 sièges sont dévolus aux représentants de la profession.

> La FFEA occupe 2 sièges.

COMITÉ DE SUIVI DES PROCÉDURES VE

Lieu réunissant tous les acteurs intéressés par les procédures dites VE - « véhicules endommagés ».

Le Ministère de l'Intérieur a mis en place ce comité consultatif pour travailler à l'actualisation et à l'amélioration de la réglementation s'appliquant en la matière. Composé de 16 membres, 4 sièges sont dévolus aux représentants de la profession.

> La FFEA via la CFEA occupe 2 sièges.

REPRÉSENTATIVITÉ SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CNSR

Conseil national sécurité routière

Constitué d'élus nationaux, d'experts scientifiques, sociaux, médicaux et

associatifs dont l'activité est en lien avec la sécurité routière, ce Conseil est chargé d'étudier les besoins en matière de sécurité routière puis de formuler des propositions pour en améliorer les conditions.

Ces propositions sont ensuite transmises au Ministère de l'Intérieur pour qu'il puisse, le cas échéant, les mettre en œuvre.

Les experts en automobile, en tant qu'acteurs de la sécurité routière, participent aux travaux de ce Conseil dans deux commissions : « Usagers vulnérables » et « Véhicules, Technologies innovantes, Infrastructures ».

- La FFEA via la CFEA dispose d'un siège dans chacune de ces instances.

REPRÉSENTATIVITÉ SOCIALE

APASEA

Association Paritaire des Actions Sociales des Experts en Automobile

Association de gestion des actions sociales et culturelles, propre à la profession. Elle permet à tous les salariés et dirigeants des cabinets ou entreprises d'expertise automobile de bénéficier de subventions et d'avantages tels que peut le proposer un Comité d'Entreprise. Son Conseil d'administration, composé paritairement, réunit 20 administrateurs.

- La FFEA occupe 10 sièges au conseil d'administration et 5 sièges au bureau.

CPC

Commission professionnelle consultative interministérielle « Services aux entreprises »

Cette CPC est chargée d'examiner et d'émettre des avis conformes sur les projets de création, de révision ou de suppression de diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'État dans le champ des professions de services aux entreprises dont relève la branche de l'expertise automobile.

- La FFEA via l'U2P dispose d'un siège.

CPPNI

Commission paritaire permanente de négociations et d'interprétation

Commission ayant pour mission de piloter et de contribuer à un dialogue social de branche constructif et dynamique, au bénéfice de l'ensemble des entreprises d'expertise automobile. Elle adopte régulièrement des avenants destinés à faire évoluer la Convention collective de la branche. En qualité de seule organisation représentative de la branche, pour le collègue employeur, la FFEA y représente et y défend les intérêts des entreprises de la branche.

- La FFEA est représentée par 7 négociateurs.

CPNE

Commission paritaire nationale pour l'emploi

Instance paritaire dont le rôle est de piloter les actions de concertation et d'orientation pour le développement de l'emploi et de la formation au sein de la branche. À ce titre, elle définit notamment la liste des formations qualifiantes et/ou diplômantes (CQP) pouvant donner lieu à une prise en charge financière par l'OPCO.

- La FFEA est représentée par 5 négociateurs.

Opco EP

Opérateur de compétences des entreprises de proximité

Organisme paritaire interprofessionnel venu remplacer les anciens OPCA depuis le 1^{er} janvier 2019. L'Opco EP assure désormais la gestion du financement de la formation professionnelle des cabinets d'expertise automobile.

- La FFEA via l'U2P occupe un siège au bureau national et au Conseil d'administration.
- La FFEA occupe 3 sièges à la Sections Paritaires Professionnelles (SPP) « expertise » en charge de la gestion opérationnelle des budgets disponibles pour le financement des actions de formation professionnelle dans la branche de l'expertise automobile.

REPRÉSENTATIVITÉ ÉCONOMIQUE

SIDEXA

Éditeur d'outils informatiques de gestion des risques et des sinistres. Sidexa commercialise plusieurs produits à destination de la profession tels

qu'une solution de chiffrage des dommages, un outil d'expertise à distance, ou encore un logiciel de gestion des missions.

- La FFEA est membre de son Conseil d'administration.

DARVA

Société spécialisée dans les solutions web et l'échange des données informatisées, DARVA propose des logiciels professionnels à la profession. Notamment, DARVA commercialise un outil de chiffrage, et un service de messagerie électronique permettant la gestion et la communication des éléments des missions.

- La FFEA occupe un siège à son Conseil de surveillance.

LA REVUE EXPERTS

Presse spécialisée dédiée à l'expertise amiable ou judiciaire.

Elle réunit dans chaque domaine une source importante de connaissances scientifiques et techniques, et présente notamment les problématiques de l'expertise et une veille juridique sur le métier d'expert et sur l'expertise.

- La FFEA siège à son Conseil d'administration.

REPRÉSENTATIVITÉ INTERPROFESSIONNELLE

FIF-PL

Fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux

Organisme ayant la charge du financement de la formation des travailleurs indépendants. Cela concerne les experts en automobile non-salariés.

- La FFEA occupe un siège au Conseil de gestion de cet organisme.

INTERFIMO

Organisme de financement des professionnels libéraux

INTERFIMO accompagne et finance les professionnels libéraux tout au long de leur carrière, de l'installation à la retraite.

- La FFEA occupe un siège au Conseil de surveillance.



Aline MOUGENOT
Présidente Opco EP

La mission d'Opco EP est d'accompagner les branches, activement dans la montée en compétences des salariés, en apportant les ressources et l'accompagnement nécessaires, y compris pour déployer des dispositifs innovants.

Je me réjouis que cette proximité ait permis à la branche des cabinets et entreprises d'expertise automobile de bénéficier d'un accompagnement sur mesure, répondant ainsi à ses enjeux spécifiques, que ce soit dans la formation de ses collaborateurs, dans l'attraction de nouveaux talents, ou encore dans l'adaptation aux défis de la transition écologique. Opco EP est fier de soutenir les avancées réalisées par cette branche, qui illustrent parfaitement les bénéfices d'un partenariat renforcé entre les Opco et les branches professionnelles.

Suite à la loi du 05 septembre 2018 **pour la liberté de choisir son avenir professionnel**, l'opérateur de compétences des entreprises de proximité, l'Opco EP, s'est vu confier la mise en œuvre de missions à l'égard de 54 branches professionnelles, parmi lesquelles la branche des cabinets et entreprises d'expertises en automobile.

C'est ainsi que la branche dispose d'un budget destiné à financer le plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés, budget auquel peuvent s'ajouter des fonds fléchés par la branche, issus des contributions conventionnelles appelées annuellement auprès des entreprises relevant de la branche.

Par ailleurs, l'Opco EP a pour mission d'accompagner la branche dans les actions et projets qui relèvent de son champ d'intervention. C'est ainsi qu'au cours de l'année 2023, la branche a pu être conseillée et accompagnée dans la mise en œuvre de projets significatifs.

• Développement de la formation en situation de travail dans les cabinets ou entreprises d'expertises en automobile

Le plus emblématique de ces projets pour 2023, démarré en 2022, est très certainement celui qui a consisté à mobiliser le dispositif de l'AFEST (action de formation en situation de travail) au sein de la profession en tant qu'alternative aux modalités de formation existantes.

L'AFEST se présente comme une modalité bien adaptée aux besoins des entreprises de l'expertise en automobile qui forment déjà les futurs professionnels du secteur, au sein de leurs organisations.

Les exigences de cette modalité de formation consistent à analyser l'activité en situation de travail, pour le cas échéant, l'adapter à des fins pédagogiques. Les exigences sont les suivantes :

- La désignation préalable d'un formateur pouvant exercer une fonction tutorale.

Le formateur FEST est le plus souvent un salarié qui exerce l'activité concernée par la formation, au sein de l'entreprise. Il est important que le formateur connaisse bien le métier et l'organisation de l'entreprise.

- La mise en place de phases réflexives distinctes, des mises en situation de travail et qui permettent d'observer et d'analyser les écarts entre les attendus, les réalisations et les acquis de chaque mise en situation.
- Des évaluations spécifiques des acquis de la formation qui jalonnent ou concluent l'action.

L'étape préalable en amont de la mise en œuvre, a consisté pour la branche à consulter les entreprises sur les pratiques de formation et d'accompagnement. Cette consultation a été réalisée en partenariat avec l'Opco EP et les résultats ont été diffusés aux entreprises ayant répondu.

La branche s'est ensuite engagée dans une **expérimentation à partir de juin 2023**.

Un parcours « prêt à l'emploi » d'expert en automobile, comprenant **4 situations de travail clés**, a été élaboré par un groupe technique paritaire, deux experts en automobile expérimentés en exercice et l'appui des équipes d'ingénierie d'Opco EP.

A l'issue de ces travaux, des outils pratiques et adaptés ont été élaborés et sont désormais proposés aux dirigeants, aux responsables RH, aux formateurs et aux salariés formés, pour assurer le déploiement de cette expérimentation AFEST dans plusieurs entreprises de la branche avec le soutien des conseillers en formation de l'Opco EP présents sur tout le territoire.

Un guide pratique dédié « Organiser et mettre en œuvre une AFEST dans mon entreprise » a notamment été conçu et est à la disposition des entreprises de la branche.

L'objectif à terme de cette démarche pédagogique est de la déployer au sein des entreprises de la branche afin



Céline SCHWEBEL

Vice-présidente Opco EP



Le conseil et l'accompagnement qui ont été prodigués à la branche des cabinets et entreprises d'expertises en automobile a permis de rendre le dispositif de l'AFEST très opérationnel. Nous aspirons à ce que cette mise en œuvre puisse inspirer d'autres branches professionnelles relevant de l'Opco EP afin que cette modalité pédagogique soit davantage mobilisée dès lors que le contexte s'y prête.

d'homogénéiser les pratiques de formation et d'accompagnement des futurs experts en automobile.

L'accompagnement de l'Opco EP au bénéfice de la branche des cabinets et entreprises d'expertises en automobile a pris bien d'autres formes. En voici quelques illustrations :

• Promotion du métier d'Expert automobile

L'Opco EP a choisi depuis plusieurs années de contractualiser avec les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur une convention cadre de coopération ayant pour objectif d'une part l'amélioration et la promotion des formations technologiques et professionnelles initiales, notamment l'apprentissage, et d'autre part la promotion des métiers.

La branche souhaitant répondre aux besoins de recrutement de ses entreprises, s'est saisie de l'opportunité offerte par cette convention en déposant des demandes de financement à l'Opco EP sur deux projets de valorisation du métier d'expert automobile : d'une part en lançant une campagne de communication portant sur des fiches métier axées sur 5 spécialisations de l'expertise automobile (6800 vues sur LinkedIn) et d'autre part, par la réalisation de vidéos métiers, relayées en région par le secrétaire territorial aux associations FFEA automobile, faisant ainsi découvrir le panel des compétences attachées aux différents actes professionnels.

• Transition écologique et énergétique

Le conseil d'administration de l'Opco EP a choisi de faire de la transition écologique et énergétique un axe fort de l'année 2023. La branche a ainsi pu bénéficier dans le cadre d'un EDEC national d'une étude transversale visant à **observer les effets de la transition écologique et énergétique** sur les entreprises, les métiers et les compétences de la branche.



Toutes ces réalisations sont à mettre au crédit des politiques de financement de la formation professionnelle, décidées par le conseil d'administration de l'Opco EP, au bénéfice des entreprises et de leurs salariés des secteurs de la proximité. Ceux-ci regroupent toutes les professions qui, en raison de leur activité, sont tous les jours en contact avec nos concitoyens que ce soit pour se soigner, se nourrir, se défendre ou encore se déplacer. Dans ce cadre, la SPP expertise de l'Opco EP adapte les politiques du conseil aux spécificités de la branche et du métier de l'expertise en automobile.

Une note d'analyse a ainsi été produite et est accessible sur le site d'Opco EP. Elle met notamment en avant une évolution, déjà en cours, des activités du métier d'expert en lien avec les nouveaux types de véhicules mais également la montée en charge des diagnostics à distance, des circuits courts pour les pièces détachées ou encore le traitement des data.

• Création d'un certificat intitulé « Expertiser un véhicule de collection »

Parmi les missions confiées à l'Opco EP, il y a l'accompagnement des branches à la création, au suivi, au renouvellement des certifications. La branche a été conduite à examiner, il y a quelques années la possibilité de proposer des **parcours de formation certifiants** sur des typologies spécifiques de véhicules à expertiser.

Dans cette perspective, un travail d'ingénierie a donc été réalisé avec l'appui d'Opco EP pour la création d'un certificat intitulé « Expertiser un véhicule de collection ».

Le parcours est actuellement proposé en phase d'expérimentation. Le dossier a pour vocation d'être déposé, dès que possible, auprès de France compétences en vue d'un enregistrement au Répertoire Spécifique en 2025.

• Des actions marketing auprès des entreprises de la branche

Enfin, la branche des cabinets et entreprises d'expertises en automobile peut solliciter le service marketing de l'Opco EP pour adresser des communications ciblées à ses entreprises adhérentes ; Ce fut le cas en 2023 pour adresser une fiche pratique destinée à faciliter le dépôt et le financement des contrats de professionnalisation.



Lionel NAMIN

Administrateur Opco EP

Membre de la Section Paritaire Professionnelle (SPP) « Expertise »



Pascal JUSSSELME

Président de la Commission Métier de la FFEA

*Après divers engagements professionnels auprès du Conseil National de la Sécurité Routière, auprès de la Commission Nationale des Experts en Automobile, au sein de la Confédération Française des Experts en Automobile, auprès du Comité de suivi du VE, j'ai le plaisir de présider la **Commission métier FFEA** depuis l'automne 2022.*

Le monde est en mutation profonde avec des défis, passionnants et impactants, que notre profession devra relever dans les années à venir :

- Les enjeux de **sécurité routière** sont toujours aussi prégnants : art. R 326-1 et suivants du Code de la route (information dangerosité), art. L327-4 et L327-5 du Code de la route (procédure VGE),
- Le parc automobile est en profonde transformation : ADAS, motorisations électriques...
- L'usage de la **PIEC** se développe (de 5% vers 15%) avec des enjeux de traçabilité et de conformité technique,
- **L'Intelligence Artificielle** : un outil d'aide à la décision pour l'expert en automobile,
- Les enjeux de **pouvoir d'achat** sont de plus en plus présents : rôle économique de l'expert en automobile,

Toutes ces évolutions ont bien sûr des impacts sur le métier de l'expert en automobile.

Pour y faire face, nous avons mis en place quatre sous-commissions :

- La sous-commission **Approche professionnelle des valeurs des matériels**, présidée par **Régis LEFEBVRE**, qui a notamment mis à jour le Bilan Technique. Sa publication officielle n'est plus qu'une question de jours.

- La sous-commission **Evolutions technologiques**, présidée par **Didier MAHIEUS**, qui a notamment contribué aux travaux techniques pour la mise à jour du Bilan Technique.
- La sous-commission **L'expert dans son écosystème**, présidée par **Stéphane GROS**, qui a notamment conduit les travaux qui ont permis de signer l'accord professionnel FFEA avec MOBILIANS, la FNA et la FFC le 16 septembre dernier. En liaison avec la commission sociale FFEA, elle a aussi contribué aux travaux du Plan de lutte contre les violences faites à l'encontre des professionnels de l'expertise, experts en automobile et administratifs.
- La sous-commission **L'expert en automobile de demain**, présidée par **Julien JOUVROT**, qui a notamment réalisé les fiches FFEA sur le métier de l'expert en automobile, le deux-roues, l'agricole, le poids lourd et les véhicules de collection.

En conclusion je souhaite remercier les présidents des sous-commissions et les contributeurs qui mettent leurs connaissances, leur expérience et une partie de leur temps au service de nos travaux.



ffea
FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE L'EXPERTISE
AUTOMOBILE



Réalisation graphique : www.poissonvolant.fr — Crédits photos : AdobeStock / Shutterstock, Mélanie Robin.



41-43, rue des Plantes, 75014 Paris
accueil@ffea.fr
www.ffea.fr

